

# HISTOIRE ET MÉMOIRE

# LE CAMP D'INTERNEMENT

# DES NOMADES DE RENNES

1940-1945



Mouvement contre le Racisme  
et pour l'Amitié entre les  
Peuples - MRAP Ille-et-Vilaine

GIP - l'Accueil des Gens  
du Voyage - AGV 35

Classe de Première Littéraire du  
Lycée Chateaubriand - Rennes

Illustrations de **Kkrist Mirror**





État actuel du site du camp d'internement des nomades

*Tous nos sincères remerciements*

*> Pour leur témoignage à :*

Madame Marie **Adam**  
Monsieur et Madame **Caséach**  
Madame Carole **Klein**  
Madame Jeanine **Ortica**  
Madame « Cocotte » **Weiss**  
Madame Madeleine **Wiss**  
Monsieur Émile **Dubois**  
Monsieur William **Léwinsky**  
Monsieur Franky **Léwinsky**  
et Madame **Jéhanin**

*> Pour leur aide à :*

**Benoît Berthelot**, attaché de conservation du patrimoine, chargé du Service éducatif, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

**Nicolas Corre**, professeur relais pour l'accueil des classes du secondaire, Service éducatif, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

**Violaine Tissier-Le Nenaon**, attachée de conservation du patrimoine, chargée du Service éducatif, Archives municipales de Rennes

**Violaine Poubanne**, médiatrice culturelle, Archives municipales de Rennes

**Annick Pigeon**, professeur relais, Service éducatif, Archives nationales, Paris

*> Pour leur soutien financier à :*

La Ville de Rennes

La Direction départementale de la cohésion sociale  
et de la protection de la population

## SOMMAIRE

### INTRODUCTION

#### I - HISTOIRE :

travaux des élèves de Première Littéraire du lycée Chateaubriand à partir des archives départementales d'Ille-et-Vilaine

#### II - DOCUMENTS D'ARCHIVES

#### III - MÉMOIRE :

témoignages recueillis auprès des Gens du Voyage

### CONCLUSION

### POUR ALLER PLUS LOIN



## INTRODUCTION

### **Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples passeur de mémoire.**

Cette brochure est l'aboutissement d'un projet déjà ancien du MRAP Ille-et-Vilaine. Il n'a pu se réaliser que grâce au partenariat construit avec AGV 35, avec Nelly Cabelduc, et avec Gilles Ollivier, professeur d'histoire-géographie, et les élèves de la classe de Première Littéraire du Lycée Chateaubriand.

Qu'ils en soient ici remerciés. Que soient aussi chaleureusement remerciés les Gens du voyage qui ont accepté de témoigner sur cette période douloureuse, vécue dans leur enfance, ainsi qu'une voisine du camp qui a bien voulu partager ses souvenirs du quartier pendant l'occupation.

Quand au cours des années 2000, le MRAP posait des questions sur ce camp – dont l'existence et la situation aux Champs Manceaux étaient connues depuis le mémoire d'Arlette Dolo de 1984 – les réponses étaient toujours les mêmes : un camp ? quel camp ? pour les nomades ? à Rennes ? L'ignorance, le silence, voire le déni, qui entouraient l'existence de ce camp, ont pris tout leur sens quand les Archives municipales de Rennes ont révélé qu'aucune archive sur ce camp n'y était référencée.

Ce travail d'histoire et de mémoire apparaît d'autant plus nécessaire que les Gens du Voyage restent encore trop souvent considérés comme un groupe « à part », en marge, ne faisant pas tout à fait partie de la communauté nationale : ainsi il a fallu attendre 1931 pour qu'une ville accepte d'accueillir le mémorial des « Forains » morts pour la France lors de la 1ère guerre mondiale et que le monument soit élevé à Rouen à leur mémoire. Et les noms des nomades qui ont morts au combat pendant la seconde guerre mondiale, sur combien de monuments les trouve-t-on ?

La stigmatisation légale qu'ils subissent encore s'accompagne trop souvent d'une politique de relégation et de discriminations.

Mais ce travail arrive bien tard, trop de témoins se sont dispersés ou ont disparu. Il reste donc beaucoup de zones d'ombre, car les documents retrouvés aux Archives départementales et nationales sont incomplets : rien ou presque après 1943 alors que les derniers internés ont quitté le camp en janvier 1945.

Le sort réservé aux « nomades » à Rennes par les autorités françaises et les troupes d'occupation va sortir de l'oubli où il était tombé : « Est-ce bien nécessaire de remuer le passé ? nous ont dit certains des Gens du voyage rencontrés. A quoi ça va servir, qu'est-ce que ça va changer ? ».

Le MRAP Ille-et-Vilaine espère que ce travail et ces rencontres ont été et seront l'occasion d'échanges qui permettront aux uns et aux autres de mieux se connaître et de réintroduire leur histoire dans l'histoire de la Ville de Rennes et du département d'Ille-et-Vilaine : ainsi la Ville de Rennes a apporté son plein soutien à ce projet et décidé d'apposer une plaque commémorant ce camp.

*MRAP Ille-et-Vilaine*

### **Le devoir de mémoire est une exigence qui s'impose.**

Permettre à des générations n'ayant pas traversé un épisode de notre histoire, d'acquérir une conscience collective et partagée de cette période, grâce à des témoignages d'acteurs est une opportunité qu'il fallait saisir. C'est dans cette logique, avec ce souci de porter des valeurs citoyennes, qu'il convient de saluer la démarche des élèves d'une classe de première du lycée Chateaubriand de Rennes qui sous l'impulsion de leur professeur d'histoire géographie ont voulu interroger une page de l'histoire rennais.

Cette démarche permet de remettre en évidence un chapitre noir de notre histoire. Beaucoup moins connue que la contribution du gouvernement de Vichy à la « solution finale », l'internement et la déportation des « Tziganer » s'inscrivait dans la même logique d'élimination des différences. L'équipe d'AGV35 s'est mobilisée pour accompagner ce projet initié par le MRAP en organisant notamment des rencontres entre les lycéens et les gens du voyage. Ces derniers ont apprécié l'intérêt que ces jeunes portaient à leur histoire.

Malgré la qualité de la relation que l'équipe entretient avec les familles, le recueil de témoignage fut une démarche difficile car, le temps aidant, les acteurs de ces événements sont de moins en moins nombreux et ne souhaitent pas toujours évoquer cette période douloureuse. Ces témoignages sont importants, ils constituent la principale, si ce n'est la seule, contribution possible des gens du voyage, car dans ces familles les souvenirs se transmettent plus par l'oral que par l'écrit. Au-delà de notre implication dans cette quête, nous souhaitons nous inscrire avec le MRAP et le lycée Chateaubriand, en partenaire de la diffusion de ce travail pour que le souvenir de cet épisode peu glorieux ne disparaisse pas avec les derniers témoins. Nous nous associerons également dans le projet soutenu par la municipalité rennais d'installation d'une plaque commémorative là où le centre de détention était situé. Même si les témoignages attestent que le camp de Rennes était un centre aux conditions de vie moins terribles qu'ailleurs, des familles de par leur seule différence s'y voyaient privées de leur liberté et risquaient le transfert vers d'autres camps plus coercitifs. Il convient qu'en des temps où l'on voit renaître une stigmatisation des différences, nous n'oublions pas.

*Jean-Yves PRAUD  
Président d'AGV 35*



## **Le projet pédagogique sur le camp des nomades de Rennes (1940-1945)**

Le projet pédagogique sur le camp des nomades de Rennes (1940-1945), dont la publication témoigne ici, a été mené avec les élèves de la classe de Première Littéraire du lycée Chateaubriand à Rennes, répartis en huit groupes thématiques afin de faciliter la mise en question et la problématisation du passé. Ils étaient encadrés par leurs professeurs d'histoire-géographie et de lettres, Madame Marie Authié, ainsi que par le professeur relais des Archives d'Ille-et-Vilaine. Le partenariat avec le MRAP 35 et AGV 35 ne pouvait que donner une perspective plus large à leur recherche, en lien avec la fonction sociale de l'histoire dans la cité, et non plus uniquement scolaire, dans le respect des programmes. La pluridisciplinarité et le partenariat ont accompagné et nourri une démarche citoyenne et d'ouverture à l'altérité, une démarche de fabrique de l'histoire en travaillant sur le rapport entre celle-ci et la mémoire. Comme l'a écrit l'historienne Annette Wieviorka, il n'est pas question de confondre la mémoire, « écho de la puissance d'un événement » et l'histoire, qui rend « compte de ce qu'il a été ».

Les élèves ont pu découvrir et critiquer, essentiellement pour l'année 1942, des archives conservées aux Archives départementales, complétées par celles conservées aux Archives nationales. C'est par souci de discrétion que nous avons choisi de masquer les noms des différents protagonistes. Les élèves ont été d'emblée dans leur culture, la culture écrite. Cependant, assez rapidement, à la lumière des limites des archives écrites, souvent administratives et souvent à charge pour justifier l'internement des nomades, ils ont éprouvé la nécessité de la collecte de témoignages singuliers et des archives orales, afin d'introduire du sensible et d'approcher les femmes et les hommes au-delà des stéréotypes. Ainsi, la notion de point de vue, génératrice de distanciation, s'est imposée. Par l'intermédiaire d'une rencontre avec la médiatrice culturelle des Archives municipales de Rennes, ils ont pu appréhender la méthode de la collecte orale et se rendre compte que si un témoignage, nécessairement subjectif, ne pouvait à lui seul être une analyse historique, une histoire de vie était en même temps porteuse d'histoire. De plus, par leur souci d'aller vers les gens du voyage sur leur terrain, pour leur rendre compte et leur lancer un appel, les élèves, futurs citoyens, ont montré leur désir de rencontre, sans préjugés, et leur respect d'une culture autre que la leur.

Faire de l'histoire, même en amateur de plus en plus éclairé, passe aussi par la mise en récit. Il a fallu parfois s'y prendre à plusieurs reprises pour une restitution écrite, dont témoigne cette publication, et une restitution orale, destinées à rappeler aux Rennais que l'histoire du camp des nomades est une histoire qui ne concerne pas que les gens du voyage, mais bien la Ville de Rennes et ses citoyens. Par leur travail mené avec enthousiasme, les jeunes ont contribué à un devoir d'histoire. Cela ne s'est pas démenti tout au long de l'année scolaire, preuve d'une coexistence harmonieuse possible des mémoires et de l'histoire au sein de l'École de la République. À condition d'une pratique démocratique, capable de reconnaître l'histoire de tous, ouverte sur celle des autres grâce à un regard décentré. C'est ainsi que nous aurons des élèves concernés par les événements, par les possibles, les changements à venir, d'une histoire commune qui fait lien.

*Gilles Ollivier, professeur d'histoire-géographie,  
Lycée Chateaubriand, Rennes*

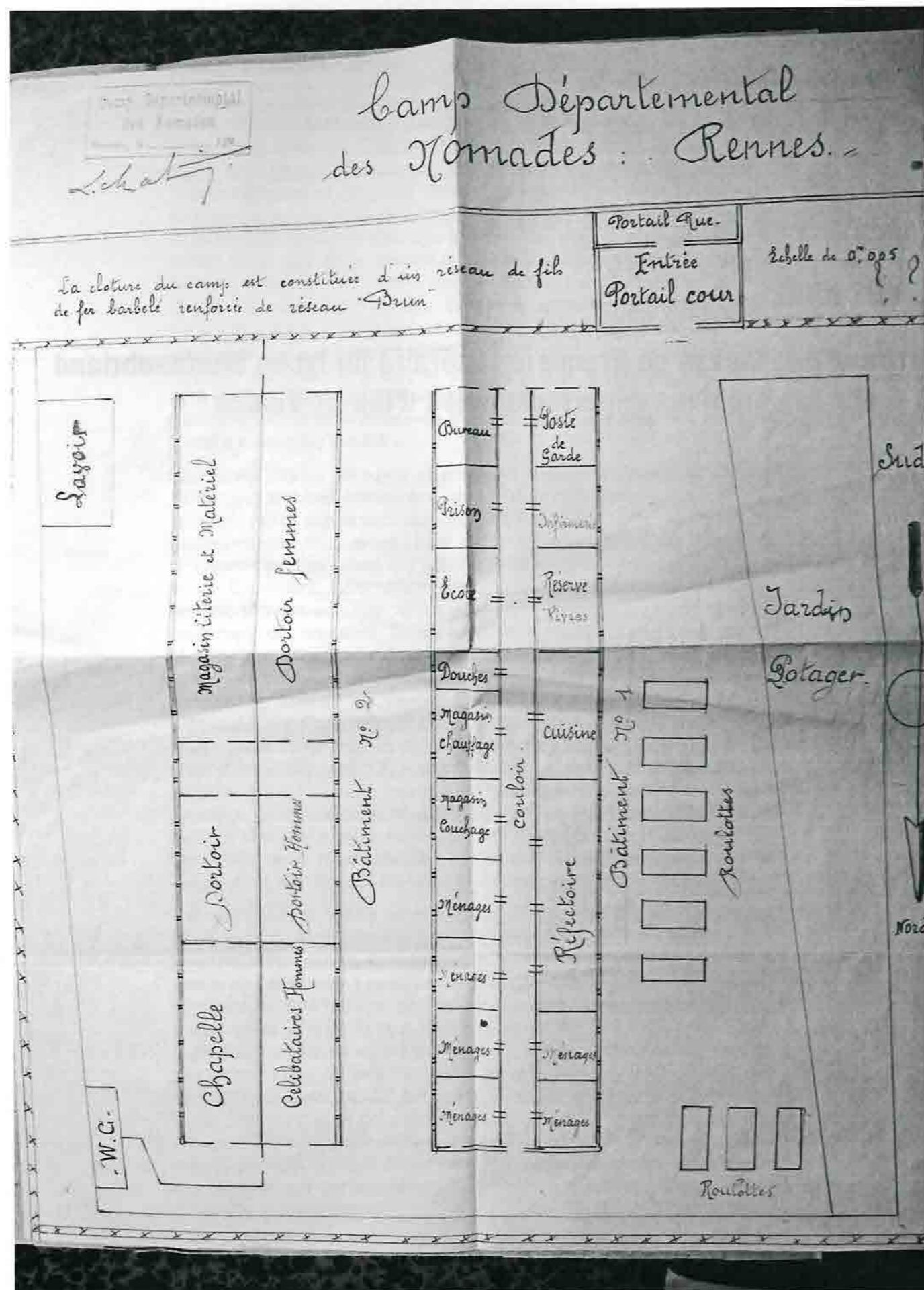
## **I - HISTOIRE :**

### **Travaux des élèves de Première Littéraire du lycée Chateaubriand à partir des archives départementales d'Ille-et-Vilaine**



## Plan du camp d'internement de Rennes

L'entrée du camp se faisait par le Chemin de ronde, actuel boulevard Albert 1<sup>er</sup>



F7-15099, document conservé aux Archives Nationales, cliché Atelier photographique des Archives Nationales.

## Le sort des gens du voyage entre 1939 et 1945 : de la stigmatisation aux camps d'internement.

France	Rennes & Ille-et-Vilaine
<b>16 juillet 1912</b> : par crainte du Tsigane espion à l'approche de la guerre, une loi de la III <sup>e</sup> République impose aux nomades sur le territoire français de justifier de leur identité. Un carnet anthropométrique doit être présenté dans la commune d'arrivée. Il sera supprimé en 1969 et remplacé par le carnet ou livret de circulation.	
<b>Septembre 1939</b> : pour les mêmes raisons que précédemment, la circulation des nomades est limitée.	<b>Décembre 1939</b> : expulsion de 173 personnes et 64 voitures qui stationnent boulevard Léon-Bourgeois à Rennes ainsi que 30 personnes et 10 voitures installées rue La Pérouse, qualifiées d' « indésirables » et de « très grave danger pour la salubrité et la sécurité publique ».
<b>6 avril 1940</b> : un décret français interdit la circulation des nomades qui sont assignés à résidence.	
<b>4 octobre 1940</b> : l'occupant allemand impose l'internement des nomades en zone Nord et la surveillance des camps aux policiers français. Sur l'ensemble de l'occupation, cela concerne environ entre 3000 et 5000 hommes, femmes et enfants. Des camps sont créés dans la Bretagne historique : à Châteaubriant, Moisdon-la-Rivière, Plénée-Jugon, Pontivy et Coray. Dans la zone Sud, le décret d'avril 1940 continue d'être appliqué par le gouvernement de Vichy sans nécessairement aller jusqu'à l'internement. Quelques centaines de Tsiganes sont tout de même internés à Rivesaltes, avec des Juifs et des Espagnols républicains ou à Saliers, spécifique aux nomades.	<b>Novembre 1940</b> : ouverture à Rennes, dans la périphérie Sud-ouest, du camp départemental dit « des nomades », dit parfois du Pigeon Blanc, rue Leguen de Kerangal, sous la tutelle de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine. Le terrain a une surface de 100 mètres de long sur 90 mètres de large et est occupé par deux bâtiments.
<b>22 octobre 1940</b> : l'occupant interdit, pour des raisons de protection militaire des côtes, l'exercice des « professions ambulantes » dans 21 départements du grand Ouest, de la Somme aux Basses-Pyrénées.	
<b>8 novembre 1941</b> : ouverture du camp de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), le plus grand camp de nomades français, sur le modèle des camps autrichiens spécifiques aux nomades.	
<b>Printemps 1942</b> : regroupement des Tsiganes dans de grands camps français. Jusqu'à 1000 personnes sont ainsi regroupées dans le camp de Montreuil-Bellay. En parallèle, fermeture des camps moins vastes comme celui de Moisdon-la-Rivière en Loire Inférieure (267 personnes, dont 150 enfants, sont ainsi envoyées dans le camp de Montreuil-Bellay).	<b>Décembre 1942</b> : le camp n'héberge plus que des nomades après avoir reçu à partir d'octobre 1941 quelques internés administratifs. Les effectifs ne sont pas très élevés : 186 nomades en janvier 1942 ; 130 en janvier 1944 et 145 en juillet 1944.
	<b>4 août 1944</b> : libération de Rennes.
	<b>Décembre 1944</b> : fermeture du camp des nomades de Rennes.
<b>16 janvier 1945</b> : fermeture du camp de nomades de Montreuil-Bellay.	
	<b>1968-1970</b> : l'ancien emplacement du camp est rasé pour la construction d'un immeuble d'habitation.



## Les gens du voyage : un statut bien complexe

Les textes conservés sur ce point aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine sont administratifs pour la plupart, datant d'octobre 1940 à décembre 1941. Ils proviennent de la Kommandantur et sont adressées à différentes administrations françaises ou aux Préfets de la Bretagne et de la Mayenne ; ils proviennent aussi des divisions françaises aux affaires allemandes, c'est-à-dire des administrations françaises faisant l'intermédiaire entre Allemands et Français. Tous les textes permettent de constater la difficulté de définir le statut des gens du voyage. Deux documents traitant particulièrement des familles S et M montrent que ce statut souvent flou a permis à certaines familles d'éviter les camps d'internement, mais a également été prétexte à des arrestations arbitraires. Premièrement, la loi de 1912, votée sous la Troisième République, a eu un impact sur la définition du statut des nomades pendant la période des camps d'internement. Ensuite, les familles S et M ont été victimes du manque de connaissance des Français sur leur statut. Finalement, ces documents révèlent généralement une peur des nomades, mais qui résulte principalement d'un manque de connaissances sur ces personnes, ce qui entraîne des préjugés.

### Qui sont les « nomades » ?

Il est d'abord nécessaire de cerner la complexité de la question de l'identité des gens du voyage et toutes les appellations qui sont employées pour les désigner. Les Tsiganes en France se partagent en plusieurs groupes. Les Manouches (ou Sinti) sont Européens mais d'origine indienne ; ils sont installés en France depuis plusieurs siècles. Parmi eux il y a des noms célèbres : Django Reinhardt pour la musique, Torino Zigler pour la peinture, les Bouglione, les Zavatta pour le cirque. Les Gitans, qu'ils soient andalous ou catalans ont quant à eux marqué très fortement de leur personnalité la musique et la danse du flamenco. A l'origine, les Roms sont un peuple européen d'origine indienne, dont les ancêtres sont venus de la moyenne vallée du Gange, en Inde du Nord, il y a environ 1000 ans. Ils sont aujourd'hui dispersés dans le monde entier, surtout sur le continent européen. Ils vivent surtout en Europe Centrale. Quelles que soient leurs origines, pour tous le voyage est d'abord un état d'esprit. En 1940, pour les Français, un nomade est déjà appelé " Bohémien ", c'est l'appellation courante. Pour les Allemands, ce sont des Tsiganes, « Zigeuners ». Cette différence de terme utilisé est flagrante dans un document adressé de l'occupant allemand à l'administration française : le terme Tzigane est barré à plusieurs reprises par les Français et remplacé par le terme Bohémien.

### Une loi pour recenser les nomades

Peu soucieuse de ces subtilités, l'administration française a tenté, avec la loi de 1912, de classer les gens du voyage en deux catégories : les forains, qui gagnent de l'argent en installant une foire et des animations dans les villes où ils passent, mais qui ont un domicile fixe ; et les nomades, itinérants sans domicile fixe et sans distinction de nationalité, qui vivent souvent d'artisanat. La réglementation de la circulation des nomades oblige tout nomade, « quelle que soit sa nationalité », à faire tamponner son carnet anthropométrique individuel établi dès l'âge de 13 ans révolus, à l'arrivée et au départ de chaque commune, comme elle le contraint en vertu du décret du 16 février 1913 à se soumettre aux différentes mensurations et identifications photographiques (une double photographie, de profil droit et de face) consignées sur ces carnets : ainsi doivent être précisés "la hauteur de la taille, celle du buste, l'envergure, la longueur et la largeur de la tête, la largeur du visage, la longueur de l'oreille droite, la longueur des doigts médus et auriculaires gauches, celles de la coudée gauche, celle du pied gauche, la couleur des yeux, les empreintes digitales et les deux photographies du porteur du carnet".

### Nomade ou sédentaire, toujours menacé

Le cas des familles S et M montre la difficulté de définir le terme nomade. En effet, lors d'un premier contrôle, elles sont identifiées comme nomades et "bohémiens" et décident par conséquent d'acheter un terrain pour échapper à l'internement. Cependant, l'administration française met tout en œuvre pour les faire arrêter, même si elles sont sédentaires ou tout au moins peuvent prouver qu'elles sont propriétaires de terres. Ceci montre la part de racisme et de défiance à l'égard des nomades qui existent alors dans la société française.

### Des préjugés et des stéréotypes sans fondement

Il y a en effet beaucoup de préjugés qui existent dès cette époque dans les esprits. Un document atteste de ces préjugés avec une description du nomade appréhendé : "caractère ethnique distinctif, teint bistré, chevelure noire et ondulée, vêtements voyants, anneaux, bagues et boucles d'oreilles, vivant de rapines et d'autres professions non avouables".

En conclusion, il est clair que la représentation des nomades dans la société française relève depuis très longtemps de stéréotypes, que leurs origines mal connues et leur mode de vie différent entraînent une crainte et parfois de la haine. Cette méfiance et ces préjugés leur ont valu un statut très fragile et ont facilité une discrimination redoutable.

*Elsy Caro, Héroïse de Bearn*

## L'internement d'une population stigmatisée

La lecture des procès-verbaux rédigés par les gendarmeries dans les communes aux alentours de Rennes donne une image négative des nomades. Les témoignages discriminatoires et accusateurs d'habitants sont d'autant plus nécessaires qu'ils permettent de justifier l'internement des gens du voyage.

Cependant, certaines lettres de soutien et des documents présentant la défense de familles nomades internées révèlent un point de vue différent de celui qui domine. Sans doute plus juste, il est en tout cas plus nuancé en ce qui concerne l'intégration des gens du voyage dans les communes du département.

### Une population accusée systématiquement

De nombreux délits sont reprochés aux nomades, à savoir d'une part des infractions telles que des « rapines » (vols) fréquentes (souvent du bois, des légumes...), mais aussi des violations de propriétés privées (installation de campement dans des champs essentiellement). D'autre part, on remarque surtout des délits moraux dont seraient coupables les gens du voyage comme ceux d'outrages à la pudeur, de propos grossiers, d'ivresse sur la voie publique voire de manque d'hygiène ce qui était alors considéré comme un délit d'ordre moral.

Cependant, ces rapports semblent manquer d'objectivité puisqu'ils ne comportent aucune preuve clairement avancée, autres que les déclarations des villageois souvent incomplètes voire contradictoires. Ce fait semble s'expliquer par une certaine méfiance vis-à-vis des populations nomades comme le montre la déclaration d'une femme originaire de Domloup, qui reconnaît accuser « systématiquement ces gens lorsqu'il y a des disparitions ». Les préjugés et la peur de l'autre caractérisent la plupart des déclarations écrites des habitants. Mais cette méfiance est-elle présente dans l'ensemble de la population ?

### Des rapports de gendarmerie volontairement défavorables aux nomades

L'existence de quelques propos de soutien, qui contredisent d'autres déclarations, peut nous amener à nous demander si les citoyens interrogés ont pu faire l'objet d'un tri par rapport à leurs opinions, ce qui altérerait considérablement l'objectivité des rapports. Beaucoup de personnes ayant fait une déclaration décrivent les nomades comme des gens peu intégrés à l'ensemble de la population. Tous les rapports de gendarmerie décrivent les mêmes faits dans les mêmes termes et certains habitants n'hésitent pas à faire preuve de racisme ou à utiliser un langage grossier pour désigner les gens du voyage : « Voleurs » ou « Vandales » sont des termes fréquemment utilisés. Pourtant, certaines lettres de citoyens présentent un point de vue tout à fait différent. Ainsi, lorsqu'il s'avère être question d'une même famille dans un rapport et dans une lettre sollicitant sa libération, les propos diffèrent complètement. La famille S par exemple est ainsi présentée tour à tour comme fainéante ou travailleuse, dérangeante ou au contraire parfaitement intégrée à la vie de la commune. L'abondance de rapports défavorables s'explique par l'internement systématique des nomades en zone nord ordonné par l'occupant allemand le 4 octobre 1940. Les rapports d'une gendarmerie d'un État français collaborateur n'ont d'autres buts que de servir l'ordre allemand et non de mettre en avant une vision nuancée de l'intégration et de la socialisation des gens du voyage. On peut ainsi deviner à travers ces rapports un regard défavorable aux nomades dans la société française bien avant l'Occupation et le régime de Vichy.

*Nicolas Mahieux-Pichon, Mathurin Schweyer*



## Une collaboration coupable

Au cours de la seconde guerre mondiale, la collaboration franco-allemande participe à l'internement des gens du voyage et même à leur extermination. Les archives relatives à cette période de l'Histoire contiennent essentiellement des échanges administratifs (lettres, facture). À partir de ces sources, nous pouvons nous demander comment le gouvernement collaborateur français de Vichy, influencé par l'idéologie allemande, a participé à l'internement des nomades.

### Le rôle des occupants dans la mise en place des camps

Les Allemands s'occupent surtout de superviser les camps mais à distance. À travers leurs lettres, ils ordonnent, mettent en place différentes mesures que les Français exécutent. Ils exigent notamment un internement systématique, une surveillance permanente des internés, un régime de sortie limité (accordé seulement aux hommes travaillant à l'extérieur) ainsi qu'un fichage de chacun, s'inscrivant dans la continuité de l'œuvre française développée ci-après. Si les Allemands prennent de telles mesures radicales, c'est parce qu'ils n'acceptent pas le mode de vie des nomades, leur langage, leur hygiène : leur différence. L'idéologie raciale et raciste nazie les considère comme des « sous-hommes ». Certains soldats allemands se rendent sur place pour contrôler les lieux, transmettre de nouveaux ordres, imposer leur idéologie raciale aux gardiens français. Mais ces derniers ne sont-ils que des exécutants de l'occupant ? La collaboration ne prolonge-t-elle pas une stigmatisation et une exclusion déjà présentes dans la société française à l'égard des nomades, avant l'Occupation ?

### Une exclusion antérieure des gens du voyage

Avant que la France ne soit sous l'emprise allemande, l'autorité française a déjà commencé à différencier les gens du voyage du reste de la population. En effet, elle les a recensés, dès la Troisième République, en 1895, et, le 16 juillet 1912, une loi est mise en place pour les contrôler. Cette loi définit le statut des gens du voyage en commerçants et industriels forains, et en nomades. Ces derniers sont des personnes n'ayant ni habitat ni revenu régulier. La loi exige qu'ils soient en possession d'un carnet anthropométrique qui décrit leur physique et leur anatomie; et aussi, d'un carnet de circulation à partir de 13 ans, devant être visé par les autorités à chaque déplacement et vérifié tous les trois mois. De cette manière, la loi installe un système de contrôle discriminatoire.

De plus, le 6 avril 1940, un mois avant l'invasion de la France par l'Allemagne, un décret interdisant aux nomades de se déplacer est instauré. Considérés comme un danger très sérieux pour la « Défense Nationale », ils doivent rester à proximité d'une gendarmerie et sont donc extrêmement limités dans leurs déplacements.

Par la suite, à partir d'octobre 1940, les nomades, déjà repérés et identifiés par l'administration républicaine, sont internés dans des camps, sur décision des autorités allemandes auprès des Préfectures. Celui de Rennes est ainsi créé rue Le Guen de Kérangal, en novembre 1940. A partir d'automne 1941, de plus grands camps dont celui de Montreuil-Bellay sont aménagés. Ils sont sous la surveillance de l'autorité française et le responsable doit faire régulièrement un rapport aux Allemands dans lequel il rend compte de l'organisation, des nouveaux arrivants, des problèmes et des demandes de matériel si nécessaire.

Mais quelles sont donc les motivations françaises pour discriminer et exclure les gens du voyage ? Les Français considèrent les nomades comme différents ; ils ont peur de l'inconnu. Ils redoutent qu'ils leur apportent des maladies et les accusent de nombreux vols.

### Une collaboration consentie qui accélère le processus d'exclusion

Les autorités françaises n'hésitent pas à appliquer les exigences des Allemands. Cela permet, comme à Rennes, de regrouper les nomades en un seul et même endroit afin de mieux les contrôler. La logique d'exclusion sociale et sanitaire de Vichy, préparée dans une certaine mesure par la Troisième République, rejoint ainsi l'exclusion raciale nourrie par l'idéologie nazie dans la perspective de l'extermination.

Tout au plus, dans un document administratif daté du 13 février 1941, le directeur du camp des nomades de Rennes rend compte à son supérieur d'un vol commis par « un officier et deux gendarmes allemands » qui ont emporté des objets appartenant à des « forains ».

*Tanawel Bricheteau, Aurélie Mouthino-Barros, Hélène Ruhlman*

## Un tout petit camp à organiser

En France, si les autorités allemandes ont pris la décision de la création des camps pour l'internement des nomades, c'est l'administration française qui a été chargée de son organisation, de son fonctionnement et de sa surveillance. Les nomades recensés dans le département d'Ille-et-Vilaine ont ainsi été concentrés dans un camp édifié et aménagé à Rennes. C'est ce que nous apprend une lettre des autorités allemandes envoyée à Monsieur Le Préfet d'Ille-et-Vilaine en date du 29 octobre 1940. Le camp peut, théoriquement, héberger 250 personnes, mais le nombre d'internés est toujours largement inférieur. Quelles sont les principales caractéristiques de l'organisation du camp mise en œuvre par les autorités collaboratrices françaises ? Un rapport du docteur A, Inspecteur général de la santé et de l'assistance, rédigé le 15 octobre 1942 et conservé aux Archives nationales, peut nous donner quelques indications.

### L'organisation spatiale

Le camp, entouré d'une clôture de fils barbelés, est rectangulaire et contient deux vastes bâtiments avec plusieurs locaux à divers usages. Des roulottes peuvent être installées. S'ajoutent à cela des services divers tels qu'une direction de camp. Celle-ci a été confiée à un ancien fonctionnaire qui a été nommé par le Préfet d'Ille-et-Vilaine.

### La surveillance

Ce directeur a sous ses ordres un sous-chef qui est comptable, un économiste et six gardiens-surveillants qui sont armés de revolvers. Ce sont d'anciens adjudants et adjudants-chefs qui font des rondes jour et nuit. Ces gardiens sont rémunérés. Près du camp, un poste de deux gendarmes, de police et des services d'incendie sont reliés par téléphone.

### La question sanitaire

À l'intérieur du camp, un médecin assure son service, assisté d'une infirmière. Il explique d'ailleurs dans un rapport technique que les bâtiments sont dans un bon état et chauffés. Il complète ce rapport en disant qu'une infirmière vient tous les matins durant deux heures afin de donner des soins journaliers aux malades légers. Quant aux malades graves, ils sont envoyés à l'Hôtel-Dieu de Rennes.

Selon lui, depuis sa création, l'état sanitaire du camp a toujours été « excellent » car malgré quelques maladies courantes, il n'y a jamais eu d'épidémie. À l'arrivée des nomades au camp, le médecin et son infirmière s'assurent que les internés sont vaccinés contre la variole et si ce n'est pas le cas, ils le font sur place. La vaccination contre la typhoïde est également envisagée.

### Le travail et la vie quotidienne

Toujours d'après la lettre du directeur, certains nomades exercent une profession régulière. Ceux autorisés à travailler sur certificat d'embauche peuvent exercer leur activité professionnelle à l'extérieur du camp et peuvent ainsi se procurer les ressources indispensables à leur subsistance et à celle de leur famille.

Certains nomades sont dans l'incapacité de travailler en raison de leur âge ou de leur inaptitude physique. Dans ce cas, ils sont nourris – ainsi que leur famille – aux frais du camp suivant un taux de rations variable pour les adultes et les enfants. Les nomades ont des cartes et tickets de rationnement et ont le droit deux fois par semaine à la base de l'alimentation, c'est-à-dire : du pain, des légumes, des pâtes et de la viande. Le matin, il y a une distribution de café et succédanés moins chers que le café ou meilleurs comme la chicorée. De plus, les internés peuvent améliorer leur alimentation à leurs frais.

En effet, ils peuvent travailler à l'extérieur du camp et à leur profit, mais tous les nomades travaillant à l'extérieur doivent rentrer au camp avant 18h. Les plus jeunes vont à l'école installée dans le camp et dirigée par une institutrice privée, qui dépend du Secours National, œuvre charitable pétainiste. Certains enfants, selon le désir des parents, vont à l'école publique la plus proche du camp. Tous les enfants en âge de scolarité sont dans l'obligation d'aller à l'école. La question se pose de pouvoir faire bénéficier aux jeunes nomades des sports pratiqués dans un camp de jeunesse voisin.

### Service religieux

Un prêtre est autorisé à célébrer la messe, le dimanche, dans un local du camp pour les nomades de religion catholique.



## Aménagements envisagés

Des aménagements sont envisagés, telle la construction de trois nouveaux locaux dans le réfectoire même, qui seraient utilisés comme logements d'isolement. De plus, une demande est faite par le directeur général du camp de renforcer la clôture extérieure du camp. Cela témoigne au fil du temps de mesures de plus en plus coercitives à l'intérieur du camp et visant à isoler les nomades du monde extérieur ainsi qu'à empêcher les évasions.

Selon l'inspecteur général de la santé et de l'assistance, le Docteur A, le camp de Rennes est un petit camp à faible effectif et à cause de cela, il n'y a pas de critiques importantes à faire au sujet de ses installations ou de son fonctionnement. Selon lui, le logement est convenablement assuré, l'alimentation paraît à peu près suffisante. Cependant, il regrette que les lavabos utilisés ne soient pas mis à la disposition des nomades logés en roulottes et qu'aucune installation de douches n'ait été faite.

Nous pourrions en tirer la même conclusion. Cependant, une chose très importante s'avère nous manquer afin de tirer un jugement objectif : ce sont des témoignages de nomades. Nous n'avons en notre possession que des lettres et des rapports de type administratif. Il est essentiel de connaître la vision des principaux concernés afin de savoir si les témoignages des directeurs et médecins reflètent la réalité.

*Lolita Deschamps, Emilie Lucas*



## Les nomades... et les autres

Contrairement à ce que peut laisser penser son appellation, le camp des nomades n'accueille pas que des gens du voyage. Parmi les documents conservés aux Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine, nous pouvons trouver des lettres échangées entre le Commissaire de police de Rennes et le Préfet d'Ille-et-Vilaine qui demandent ou justifient l'internement de personnes ; la plupart sont nomades, mais pas toutes. Au côté des nomades et errants, généralement entre 130 et 190, sont aussi placés des internés administratifs, environ une cinquantaine.

### Des indésirables et des internés administratifs

Datés entre 1941 et 1944, ces documents permettent de relever deux catégories de « prisonniers ». Non seulement des nomades et des forains, qui exercent notamment les métiers de chaudronnier et d'étameur ambulants y sont acheminés, mais aussi des vagabonds (sans domicile), des femmes prostituées, des étrangers... Il est aussi signalé la présence temporaire d'un Juif. Cette catégorie de population constitue les indésirables et exclus.

On leur reproche d'être « ambulants » de résider en France sans papiers, de faire la manche, d'être sans métiers, de faire du marché noir, de ne pas être en possession de leur carnet anthropométrique (c'est-à-dire carnet d'identité) ni de leur carnet de circulation. Par exemple, un homme est envoyé dans le camp par le Commissaire de police de Rennes pour vagabondage, la loi de 1810 stipulant que n'avoir ni domicile certain, ni moyen de subsistance ni métier est un délit. Ces hommes et ces femmes peuvent être arrêtés comme internés administratifs, considérés comme potentiellement « dangereux pour la sécurité nationale et la sécurité publique ». Mais les nomades ne relèvent-ils pas aussi de ce statut depuis le décret du 6 avril 1940, selon lequel « leurs incessants déplacements, au cours desquels les nomades peuvent recueillir de nombreux et importants renseignements », pouvant « constituer pour la Défense Nationale un danger très sérieux » ? Ainsi mis en place dès 1939 en raison de la guerre, l'internement administratif est aggravé sous le régime de Vichy.

### Nomades ou sédentaires ?

Le problème semble donc bien être le nomadisme. Mais la frontière est floue entre nomades et forains. En général, les internés du camp, mariés ou célibataires, veuves parfois, ne peuvent pas sortir définitivement sauf s'ils prouvent qu'ils sont bien sédentaires, qu'ils ont bien un métier pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille et un logement. Un certain Monsieur C demande ainsi dans une lettre sa libération au Préfet d'Ille-et-Vilaine. En effet, cet homme veut exercer son métier officiel de forain commerçant pour subvenir aux besoins de sa famille et de ses cinq enfants également internés, la nourrir et avoir une maison fixe. Les archives disponibles ne permettent pas de dire si cet homme a eu gain de cause. Si la décision d'arrestation des nomades est rapide et arbitraire, liée à une confusion fréquente entre nomades et forains, la sortie du camp est en général entravée par une administration zélée.

*Julie Cornu, Maureen Laferté*

## Une vie difficile dans le camp

Si un rapport de l'Inspecteur général de la Santé et de l'Assistance, daté du 15 octobre 1942 et conservé aux Archives nationales, stipule qu'« il n'y a pas de critiques importantes » à faire au sujet du « tout petit camp » de Rennes, « à faible effectif », nous pouvons tout de même légitimement nous interroger sur la vie quotidienne d'un peu plus d'une centaine d'hommes, de femmes et d'enfants privés de liberté.

### Le manque de liberté

Les camps étant dirigés par les autorités françaises sur ordre des autorités allemandes d'occupation, il ne reste alors plus de place pour cette valeur très importante aux yeux des nomades, tant sur les plans moral que physique, qu'est la liberté. Les conditions de vie entraînent la colère de la population nomade internée comme le témoigne la plainte déposée le 4 mars 1942 par l'administration du camp contre les membres de la famille A en stipulant qu'ils auraient « manifesté leur mécontentement au sujet de l'extinction des lumières » et qui, de ce fait, se seraient montrés particulièrement agressifs. Les autorités tentent de limiter ces débordements en envoyant les familles dans des camps plus vastes et plus durs tels que Moisdon-la-Rivière. Situé à 12 km au sud de Châteaubriant, il est considéré comme l'un des camps les plus grands de l'Hexagone pendant l'Occupation. On peut supposer que pour les nomades, y être envoyés est comme une sorte de punition, car le grand nombre de personnes qui y sont internées entraîne une précarité plus importante.

Si malgré des conditions de vie plutôt strictes, les gens du voyage peuvent faire des demandes auprès du Préfet d'Ille-et-Vilaine, toute demande passe en premier temps dans les mains du directeur du camp qui, avant de l'envoyer à l'autorité concernée, donne une réponse favorable ou défavorable. Plusieurs de ces demandes peuvent être retrouvées comme celle énoncée précédemment de Marie M qui a reçu un avis favorable du Directeur, mais aussi celle d'une femme qui demande à sortir « pour faire [s]es commissions » et datée du 7 octobre 1941. Cette lettre, contrairement à la première, reçoit un avis défavorable du Directeur qui juge que cette demande de sortie n'est pas justifiée étant donné que les nomades sont nourris sur le camp. On peut alors imaginer que la réponse du Préfet dépend plus de l'avis du Directeur que de la demande en elle-même et donc que le Directeur a tout pouvoir dans le camp.

### Des conditions matérielles difficiles

Les nomades vivent la plupart du temps dans des baraquements fabriqués à cet usage. Pour ceux qui possèdent des roulottes, il est accordé de pouvoir y dormir. Ainsi l'on pourrait croire systématiquement que les internés ne sont pas dépossédés de leurs biens et qu'ils sont même autorisés à garder leurs chevaux sur les terrains environnants. Il est cependant nécessaire de préciser que tout dépend des conditions d'arrestation des familles et qu'à n'importe quel moment, leurs bêtes et biens peuvent être réquisitionnés : il existe des lettres le prouvant, notamment l'une du Directeur du camp adressée au Préfet, le 13 février 1941, au sujet d'une visite de militaires



allemands qui ont examiné « de l'extérieur les roulottes » des nomades, puis emporté quelques biens appartenant à des familles, notamment des roues, sans donner aucune explication. Comme on peut s'y attendre, les nomades sont tenus de se résigner et de ne pas tenter de préserver leurs montures et affaires.

Les nomades qui ne travaillent pas sont nourris par l'État, mais cette information trouvée dans des courriers administratifs est à relativiser. Il est possible qu'il y ait un budget pour la nourriture mais, par ces temps de pénurie pour tous, l'alimentation est loin d'être suffisante : d'après d'autres lettres écrites de la main des internés ou d'après la parole de leurs descendants, la malnutrition règne dans le camp. On manque non seulement de liberté, mais aussi de produits de nécessité essentiels à la survie.

Les conditions sont dures, à la limite du supportable. Certains nomades, plus particulièrement les plus âgés, demandent leur transfert dans des hôpitaux car leur vie est mise en péril. C'est le cas d'une nomade du nom de Marie M : « le régime du camp est un peu dur à mon âge » écrit-elle au préfet. De plus, le terrain, loin d'être aisément habitable, est alors à la merci des intempéries : à la moindre averse, il devient boueux et difficilement praticable.

Ainsi, une grande partie des informations que l'on peut aujourd'hui trouver dans les archives sont loin d'être complètes : la plupart sont administratives, modérées et reflètent mal les conditions de vie des internés, leur angoisse, leur colère, leur peur de mourir de maladie ou de faim.

Fanny Adriamasy, Lucie Langouët, Aurélie Méheut

## Itinéraire d'une famille : la Famille L

Certains membres de la famille L sont internés dans le camp des nomades de Rennes. Grâce à des documents administratifs, une partie de leur histoire pendant et après l'internement peut être retracée. Malheureusement, une place trop grande est accordée à l'interprétation et aux hypothèses. Comment s'est déroulé l'internement de la famille ? Comment la population a-t-elle perçu sa libération ?

### Une libération attendue

En 1941, Monsieur L est ouvrier sur un chantier à Rennes avec son ami C. Ils sont internés tous les deux depuis novembre 1940 au camp des nomades de Rennes, mais continuent de travailler sur le chantier. En août 1942, le directeur de chantier demande la libération de Jacob L et de C. Il explique que les deux hommes ont un bon comportement et une excellente motivation, et par conséquent sont aptes à être libérés.

Puis en septembre 1942, c'est Monsieur L lui-même qui demande à être libéré. A cette période, cela fait déjà 22 mois qu'il est interné avec sa femme Adelle, et ses neuf enfants. Il fournit alors au directeur du camp une attestation de location de terrain. En effet, ce document est nécessaire à une éventuelle libération, les internés devant prouver leur sédentarisation. Mais toutes ces demandes de libération ont été rejetées par le directeur. On apprend par un rapport de la police que Marie L a été retrouvée le 19 Mai 1943 après deux semaines de disparition du camp.

### Des trous dans le temps

Le 28 septembre 1943 paraît le procès-verbal de la famille L, accusée de vol par le témoignage de cinq habitants du village de La Poulmais, où l'on suppose alors qu'elle s'est établie après sa libération. Nous ne savons pas la date précise correspondant à la libération de la famille, sans doute effectuée entre mai et septembre 1943.

L'accusation officielle tombe le 12 octobre suivant. En dehors des plaintes des habitants contre les L, aucune preuve n'est évoquée dans le procès-verbal écrit. Celui-ci nous permet toutefois de souligner l'intolérance dont les forains sont les victimes, comme le confirme le terme d'« indésirables » qui leur est attribué à plusieurs reprises dans les témoignages.

Cette période de la vie des L reste assez floue, car aucun document n'explique clairement à quel moment leur libération, plusieurs fois demandée, leur a été accordée, et dans quelles conditions ils ont vécu au moment de leur sortie du camp. Seule une note du 10 novembre 1943 atteste de la location d'un local à la famille, mais nous pouvons supposer qu'ils possèdent déjà un terrain – la condition imposée pour sortir du camp – lorsque les accusations de vol se sont déclarées.

Une lettre du préfet du Nord à celui d'Ille-et-Vilaine nous indique, en 1962, qu'un membre de la famille L, Marie, est à nouveau recherchée. On y apprend que cette dernière vient de « solliciter la délivrance d'une attestation de son internement au camp de Rennes », peut-être en vue d'obtenir réparation, mais rien ne vient confirmer ou infirmer cette hypothèse. Le préfet du Nord indique qu'il souhaite adresser une réponse à Marie L, mais que celle-ci reste, à ce moment, « introuvable ».

Pour conclure sur ces recherches, nous pouvons dire que ces documents ont des limites contraignantes liées aux ellipses du temps. Il est à noter que l'itinéraire de la famille L rejoint doublement celui de la famille M puisqu'une des filles de Jacob et Adelle L a donné naissance à une fille avec un membre de la famille M.

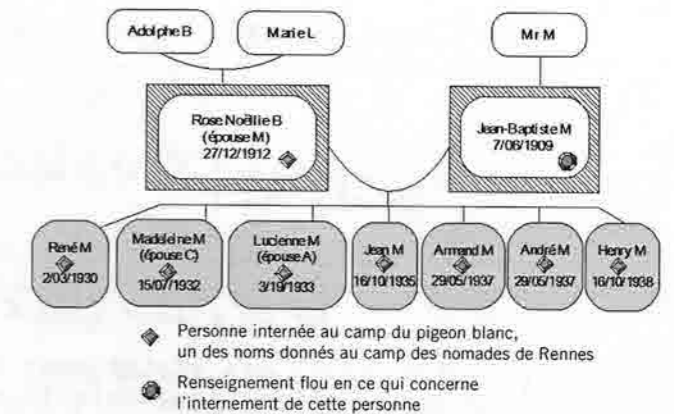
Léna Despretz, Anaïs Héry, Clarisse Mocquet

## Itinéraire d'une famille : la Famille M

Parmi les documents conservés aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, plusieurs d'entre eux et de nature diverse, concernent la famille M. Les documents proviennent principalement de l'administration française, notamment celle du camp de Rennes, mais il y a aussi des lettres provenant des membres de la famille adressées au Préfet d'Ille-et-Vilaine.

### Arbre généalogique de la Famille M

Avant leur internement, les membres de la Famille M travaillent dans le domaine de la toile-mercerie comme marchands de confections et canneurs de chaises, ce qui les amène à se déplacer entre plusieurs régions de France. Nous pouvons retracer leur parcours avant leur arrestation grâce aux lieux de naissance de leurs enfants. Nous savons également que Mme M est « patentée » et inscrite au registre de commerce de Saint Malo ; le travail de sa famille est donc tout à fait légal. Pourtant le 18 Novembre 1940, les membres de cette famille sont arrêtés par la police française puis internés au camp des nomades de Rennes.



### Parcours de la Famille M de mars 1930 à novembre 1940 (dans les limites des départements et des régions d'aujourd'hui)

Malgré plusieurs lettres ayant pour but de justifier leur possession d'une maison et d'économies atteignant les 3 000 francs exigés, les demandes de libération ne sont pas prises en compte. Certaines ne sont même pas délivrées à l'administration car elle sont interceptées par le directeur du camp. Une lettre de Monsieur M, probablement le beau-père de Rose Noëllie, obtient finalement une réponse positive permettant ainsi la libération de la famille le 23 avril 1941.

Vingt ans après les événements, la famille M cherche encore des réponses. En effet, en 1962, Madeleine C envoie une lettre au Préfet d'Ille-et-Vilaine. Elle demande de « [lui] faire parvenir une attestation prouvant l'internement qu'elle a subi ». Cette lettre est apparemment laissée sans réponse. En 1963, le préfet d'Ille-et-Vilaine reçoit un courrier du directeur interdépartemental du Ministère des anciens combattants et victimes de guerre de Nancy le priant de bien vouloir faire parvenir, d'après les archives qu'il pourrait détenir, les raisons de l'internement de la famille M. Le Préfet répond que c'est « en raison de ses origines gitanes ». D'autres lettres sont envoyées à l'administration, beaucoup restent sans réponse et d'autres ne sont que des réponses floues et négatives. L'administration française n'a donc jamais admis ses erreurs probables et ses injustices commises pendant cette période.

Roxane Collin, Eve Deleurme



## II- DOCUMENTS D'ARCHIVES

(Reproduits avec l'autorisation des Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine)

Commandanture départementale  
d Ille-et-Vilaine

Rennes, le 14.10.40

910277

Objet : ~~Bohémien~~ Bohémiens

A Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine

Le Chef de l'Administration militaire en France a ordonné que :

- a) Les ~~Bohémien~~ <sup>bohémiens</sup> se trouvant dans la zone occupée, doivent être réunis dans des camps et surveillés par des forces de la police française.
- b) Il est strictement interdit aux ~~Bohémien~~ <sup>bohémiens</sup> de franchir la ligne de démarcation pour aller dans la zone libre

En conséquence je vous prie de bien vouloir réunir jusqu'au 1.11.40 les ~~Bohémien~~ <sup>bohémiens</sup> se trouvant dans le département d'Ille-et-Vilaine dans un camp et de les faire surveiller par des forces de la police française. Le "Régime du Camp" et les "dispositions relatives à la surveillance du Camp" doivent être adressées à la Commandanture avant le 2.11.40

Jusqu'à cette date il devra en outre être signalé :

- 1) s'il a été installé un camp de ~~Bohémien~~ <sup>bohémiens</sup> et dans quel lieu
- 2) l'effectif du Camp
- 3) le nombre de places disponibles

Sig. KRUGER

Major et Commandant.

-----  
CABINET DU PRÉFET. - Copie transmise à Monsieur le CHEF de la  
-----  
1ère DIVISION, pour exécution et rendre  
compte au Cabinet du Préfet.

Rennes, le 15 Octobre 1940



Pour le Préfet  
Le Sous-Préfet délégué

Arnaud

Gendarmerie Nationale

Compagnie du Morbihan.

Section de Pontivy;

CAMP DE CONCENTRATION  
DES NOMADES  
A TOULBOUEOU - PONTIVY.

### CONSIGNE DE SURVEILLANCE.

1°) Les nomades sont soumis à une résidence forcée. Ils sont autorisés à sortir exclusivement sur le territoire de la commune de Pontivy, aux heures suivantes:  
Le matin : de 8 heures à 12 heures;  
Le soir : de 15 heures à 18 heures.  
Les enfants de moins de 15 ans devront toujours être accompagnés hors du camp.  
En dehors des heures de sortie ci-dessus, une autorisation écrite et signée du Chef de poste, avec l'indication de l'absence (durée), sera nécessaire pour quitter le camp; un registre des entrées et sorties sera tenu par le poste.

II°) L'entrée du camp pourra être accordée ou refusée, suivant le motif donné, à toute personne étrangère au camp, par le Chef de poste de police.

III°) Tout commerce est interdit à l'intérieur du camp; ainsi qu'à ses abords.

L'achat, la vente et le transport des boissons alcooliques, autres que le vin, la cidre et la bière sont interdits dans l'enceinte.

IV°) Les détenteurs d'armes, y compris les armes blanches (couteaux à lames fixes, à deux tranchants, coups de poing américains, nerfs de boeuf, etc...), n'ayant pas un caractère utilitaire devront être remis à l'Aspirant M. , pour être déposés à la Garde Républicaine Mobile.

V°) Chaque Chef de famille nomade est responsable des infractions aux présentes consignes, commises par les membres de sa famille.

VI°) Un Chef de camp nomade sera désigné par l'Aspirant MOURET chargé de la surveillance du camp; il sera responsable de la discipline et de la bonne tenue des nomades, à l'extérieur comme à l'intérieur, et assurera la liaison avec le Chef du poste de police.

Pontivy, le 22 Octobre 1940,  
Le Capitaine G  
Commandant la Section -

Signé: Illisible.



G.B.

PRÉFECTURE  
D'ILLE-ET-VILAINE

ÉTAT FRANÇAIS

1<sup>re</sup> DIVISION

2<sup>ème</sup> Bureau

Rennes, le 27 Novembre 1944.

Police Générale

Nomades

LE PRÉFET DÉLÉGUÉ D'ILLE-&-VILAINE,

à Monsieur le MAIRE

de DROUGES.

Vous m'avez adressé un arrêté que vous avez pris à la date du 18 novembre courant en vue d'interdire le stationnement ou le campement sur le territoire de votre commune des forains, nomades, vagabonds, bohémiens, etc...

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aux termes d'une ordonnance allemande d'octobre 1940, le stationnement et la libre circulation des nomades sont interdits en France. Ceux-ci doivent être dirigés sur des camps de concentration.

En conséquence, dans le cas où des nomades ou d'autres personnes sans domicile fixe voudraient s'installer sur le territoire de votre commune, il vous appartient de les signaler à la brigade de gendarmerie qui prendrait les mesures nécessaires pour

..../.

procéder à leur internement.

En ce qui concerne le département d'Ille-et-Vilaine, le camp d'internement <sup>des nomades</sup> est situé boulevard Albert Ier à RENNES.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général





RENNES, le 13 Février 1941.

Le Directeur du Camp Départemental des Nomades

à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine

à RENNES.



J'ai l'honneur, à toutes fins utiles, de vous rendre compte qu'hier, à 18 heures, un Officier et 2 Gendarmes allemands ont visité le camp départemental des nomades, situé rue Leguen de Kéransel.

Ils ont fait ouvrir tous les locaux et examiné, de l'extérieur, les roulottes qui servent d'habitat à certains nomades et forains.

Les militaires allemands n'ont pas fait connaître l'objet de leur visite.

Ils ont emporté à leur départ :

- 1 roue de secours complète appartenant à la famille M
- 1 pneu d'automobile appartenant au forain D
- 1 jante d'automobile appartenant au forain C

Tous ces accessoires se trouvaient dans les voitures de leurs propriétaires.

*S. L.*

Remmes le 16. 4. 1942



Camp Départemental des Nomades  
Rennes le 16. 4. 1942

Monsieur le Préfet,  
Je suis actuellement interné au Camp des Nomades à Rennes, à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine  
Remmes

Monsieur le Préfet.

Remis mail à M. C. le 17 SEP 1942

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance, mon rattachement au Camp des Nomades, où je suis interné depuis le 31. 12. 1941.

J'exerce la profession de "marchand forain" et suis inscrit au Registre de Commerce de Suran, n° 5571/94 en date du 12. 3. 1935.

Je suis titulaire d'une autorisation bilieuse, datée du 30. 8. 1942, délivrée par le Chef de Volo-Kommandant d'I. V., d'exercer mon commerce de lingerie, tricots, rayons, mercerie etc... Le produit de mes ventes, me suffit largement, pour subvenir aux besoins de ma famille,



Préfecture d'Ille-et-Vilaine

1<sup>re</sup> Division  
Bureau

Communiqué pour avis à Monsieur Martin  
Directeur du Camp des Romades de la rue  
Seguen de Kirarqal.

Remes. le 20 AVR. 1942

Ouvrier Préfet et par délégation  
le chef de la 1<sup>re</sup> Division



composée de moi, ma femme, et 5 enfants âgés  
de 16 - 14 - 12 - 9 - 6 ans.

Je suis actuellement en pourpaler, pour louer  
à Harlique - Ferchaud (I.V.) une maison de 4 pièces,  
mais je pourrais être reconnaissant, de pouvoir  
bien me fixer, sur mon écartement éventuel du  
camp, avant de traiter ferme avec le propriétaire  
et de faire établir les baux réglementaires.

Sous l'espoir que vous voudrez bien prendre  
ma demande en considération, veuillez agréer je  
vous prie Monsieur le Préfet, avec mes remercie-  
ments anticipés, l'expression de mes sentiments  
respectueux et dévoués.

carpenter

Vu et transmis à M. le Préfet  
par M. de Vilaine en lui informant  
qu'il a été constaté que le sieur Carpentier,  
composé de 7 personnes, a fait signer  
à une maison 21 rue général pour tout  
s'installant au camp de ferrom et  
n'étant pas le colosse constaté  
à Harlique.

Remes le 22.5.42

le chef de camp

L. Harlique

134 W 18 intervis admin

Remes, le 3. 1942

Le Directeur du Camp des F. I. et des  
Romades à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine  
Remes

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce  
qui suit :

La famille A, nomade pipant avant  
son arrivée au camp, de rapines, de marchandises, dans  
les campagnes, qui elle traversait, se compose : de la  
Mère, née P. Rosa, femme A. âgée de 41 ans, de la  
fille Madeleine 23 ans, d'un fils Joseph 22 ans, d'un second  
fils Louis 20 ans et de dix autres enfants âgés respec-  
tivement de : 17 - 17 - 15 - 14 - 12 - 12 - 9 - 7 - 6 - et 1 an.  
Soit au total 14 membres.

Pès leur arrivée au camp, cette famille s'est fait  
remarquer, par sa malpropreté repoussante et son esprit d'in-  
discipline. Aucun membre de cette famille ne se livre à un  
travail régulier.

Dans la soirée du 2 Mars 42, à 21<sup>h</sup> 30, ces nomades  
ont manifesté leur mécontentement, au sujet de l'extinction  
des lumières du camp fixée réglementairement à 21 heures.  
Les gendarmes et les sapeurs de service durent intervenir  
pour rétablir l'ordre, mais ils furent accueillis par des  
insultes et des paroles les plus grossières. Le service d'ordre  
dans son intervention, a dû rétablir l'éclairage, un des fils  
A, a arraché le plomb du fil conducteur, à fin de contre-  
carer l'intervention du personnel de garde. La fille A  
Madeleine s'est montrée particulièrement agressive; le chef  
des logis chef L. a relevé contre cette fille, le délit d'outrage  
à l'agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions.  
Le I. N. est adressé à Monsieur le Procureur de la République  
aux fins de droit.

Ne disposant pas, au camp, de locaux disciplinaires  
offrant toute garantie de sécurité, j'ai l'honneur de vous  
demander de bien vouloir faire transférer cette famille au



famille au - - - -  
Canton de Maizay la Rivière, car il est encore à croquer  
des bœufs et à subordonner ouverts, du même genre, de la  
part de cette tribu nomade, à caractère sauvage et  
indompté

Le directeur du camp

Camp Départemental  
des Nomades  
Rennes, le 4. 2. 1942

10<sup>e</sup> Légion.  
-----  
Compagnie  
d'Ille-et-Vilaine.  
-----  
Section  
de Vitré.  
-----  
Brigade  
de Châteaugiron.  
-----  
N<sup>o</sup> 62.  
du 23-I-1942.

GENDARMERIE NATIONALE.

Ce jourd'hui, Vingt-trois Janvier Mil neuf cent  
quarante-deux, à Onze heures;

Nous soussigné J, Joseph, Maréchal-des-Logis-  
Chef, à la résidence de Châteaugiron, département  
d'Ille-et-Vilaine, revêtu de notre uniforme, et con-  
formément aux ordres de nos chefs:

De patrouille, et agissant en vertu d'une deman-  
de de Renseignements de Monsieur le Préfet d'Ille-  
et-Vilaine, à Rennes, nous avons reçu les déclarations

PROCES-VERBAL

RENSEIGNEMENTS  
ADMINISTRATIFS

sur la famille  
S, inter-  
née au camp des  
nomades à Rennes.

suivantes:  
Le Fenil, en Domloup, à l'heure précitée:  
Monsieur D, François, 45 ans, cultivateur  
et Conseiller Général au Fenil, en Domloup, déclare:  
(Pendant le temps qu'elle a été en stationne-  
ment à la Briqueterie, en Domloup, la famille S  
, n'a pas renoncé à la vie nomade. Journallement  
les membres de cette famille parcouraient la campa-  
gne, et sous prétexte de chiner des peaux de lapin,  
rapinaient bois, légumes et bien autres choses au dé-  
triment des cultivateurs.

1<sup>re</sup> EXPEDITION.

Les S, ne se sont jamais livrés à un  
travail utile et chacun se demandait de quoi ils  
vivaient.

J'ai moi-même été obligé de les renvoyer de  
mes champs, car ils me prenaient du bois et des ha-  
ricots, comme ils le faisaient à tous les cultiva-  
teurs de la région. Tout leur était bon.

Personne ne déposait de plainte, car en campagne  
on a plutôt peur de ces bohémiens et on craint tou-  
jours les représailles. Toute la population a poussé  
un soupir de soulagement lorsqu'elle a appris  
que ces indésirables avaient été concentrés à Ren-  
nes.

Je trouve étrange que S, Philippe, et sa  
femme disent qu'ils ne sont pas en bonne santé, car  
certains débits de boissons n'avaient pas de meil-  
leurs clients. Je ne crois pas que de s'enivrer fré-  
quemment soit un régime à suivre pour une sciatique  
ou une maladie de foie.

Quant à leur intention de se fixer définitive-  
ment, je n'y crois pas. S'ils revenaient à la Bri-  
queterie, ce serait pour recommencer leurs rapines  
au grand dam de la population laborieuse des campa-  
gnes, laquelle est très satisfaite d'en être débar-  
rassée. Pendant qu'ils étaient là, lapins et volail-  
les étaient fréquents; depuis leur départ, ils ont  
complètement cessé.

Je compte faire des légumineuses dans un champ  
qui se trouve auprès du terrain des S.

Transmis par le Chef d'Escadron Commandant  
la Compagnie  
à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine  
à Rennes  
Le 2 Janvier 1942



134 W 18 inter. adm.



! mais si ceux-ci revenaient, ce ne serait pas la peine  
! d'en faire.

! Je demande que les noms des personnes qui vont  
! faire des déclarations, ne soient pas communiqués aux  
! S, à cause des représailles toujours possible

! Lecture faite, persiste et signe.

! Senil, en Domloup, à 12 heures:

! Monsieur A, Célestin, 36 ans, cultivateur à Se-  
! nil, en Domloup, déclare:

! (Je suis d'accord avec Monsieur D, en ce  
! qui concerne le retour des S, à la Briqueterie  
! en Domloup.

! Ces individus sont des indésirables qui ne vivent  
! que de rapines. Ils m'ont pris du bois dans mes pommiers.  
! Tout le monde dans le pays est bien content d'en être  
! débarrassé.)

! Lecture faite, persiste et signe.

! La Croix-Dorel, en Domloup, à 12 heures 30:

! Madame G, née D, Angèle, 33 ans, culti-  
! vatrice à la Croix-Dorel, en Domloup, déclare:

! (Je suis très contente que la famille S  
! est partie à Rennes. Cette famille ne travaillait pas  
! et courait la campagne pour rapiner.

! L'été dernier, j'ai surpris la mère S, à  
! me voler du bois. Quelques jours avant leur départ, j'  
! ai également surpris le père S, qui venait de  
! me prendre une brassée de bois dans mes pommiers. Je  
! l'ai fait me rendre ce bois, il l'a fait en m'insultant.

! Je suis seule pour faire ma petite ferme, mon mari  
! est prisonnier. J'ai un champ près du lieu de station-  
! nement des S, où je dois faire des légumes;  
! s'ils revenaient à la Briqueterie, ce serait inutile  
! que je me donne du mal à l'ensemencer.)

! Lecture faite, persiste et signe.

! La Pince-Guerrière, en Châteaugiron, à 13 heures

! Madame C, née M, Anne-Marie, 29 ans,  
! cultivatrice à la Pince-Guerrière, en Châteaugiron, dé-  
! clare:

! (J'ai mes champs autour du lieu de stationnement  
! de la famille S. Les membres de cette famille  
! ne vivaient que de rapines, et personnellement j'ai eu  
! à me plaindre de leurs méfaits.

! Ces indésirables profitaient que je suis seule à  
! diriger ma ferme, mon mari étant prisonnier, pour me  
! piller. Ils m'ont volé du bois en quantité, principale-  
! ment des pommiers secs entiers. Cet été, ils ont mis  
! leurs chevaux dans mon champ de grain et j'ai eu cer-  
! tainement trois sacs de blé en moins.

! Malgré ma défense, ils mettaient, avant leur départ,  
! les chevaux dans mon champ de trèfle et de luzerne et  
! il a fallu l'intervention de la gendarmerie pour que  
! cela cesse.

! S'ils reviennent, je ne pourrai faire aucun légume  
! dans mes champs, il ne m'en resterait pas.)

! Lecture faite, persiste et signe.

! Nous mentionnons que contrairement à ce qu'il est  
! dit dans la lettre adressée à Mr. le Préfet le 13  
! Janvier 1942, les S, ne désiraient nullement  
! se fixer à Châteaugiron pour y mener une vie sédentaire  
! Ils ont acheté un terrain, le 29 Octobre 1940, parce  
! que la brigade qui les avait rencontrés sur la commune  
! de Piré, le 24-10-1940, les avait invités à se rendre  
! au camp des nomades à Rennes, conformément aux instruc-  
! tions des autorités d'occupation, transmises par la  
! note 362/2 du Chef d'Escadron Commandant la Compagnie  
! en date du 22-10-1940.

! C'est pour éviter l'internement qu'ils achetèrent  
! le terrain où ils installèrent leurs roulottes.

! S, Philippe, a fait l'objet, le 28 Juin 1941  
! du P.V. N° 145, de la brigade, pour vol de volailles  
! au préjudice de Mme G, qui exploite une petite  
! ferme isolée à la Giraudais en Nouvoitou.

! Cette femme, qui est veuve d'un soldat de la guerre  
! 1939-1940, n'a porté plainte que sur les instances du  
! Chef de brigade. Pour ce vol S a été con-  
! damné à un mois de prison.

! ---Le 2-7-1941, S a été trouvé sur la voie  
! publique en complet état d'ivresse et a fait l'objet  
! du P.V. N° 151.

! ---Les 4 et 7 Décembre 1941, ~~xxx~~ la brigade dressait  
! contre S et son gendre, M, les P.V. N°  
! 327 et 329, pour conduite de leurs chevaux dans le champ  
! de trèfle de Madame C

! ---Actuellement les filles S font l'objet d'une  
! information pour vol dans un magasin de Rennes, de com-  
! plicité avec Z, Pauline, récidiviste notoire qui  
! vit avec la famille S (Renseignements fournis  
! le 22-10-1942, par le Commissaire de Police du 3<sup>e</sup> Arron-  
! dissement à Rennes.)

! ) La première, à Monsieur le Préfet à  
! Deux expéditions (Rennes; la deuxième, aux archives.

! Fait et clos à Châteaugiron, le 23 Janvier 1942  
! en exécution de l'article 292 du décret du 20 Mai 1903

RENSEIGNEMENTS

Exécution d'une demande d'enquête de Monsieur le Préfet  
d'Ille-et-Vilaine en date du 19 Janvier 1941, --Section  
N° 617/3-- sur la famille S, internée au camp  
des nomades à Rennes.



134 W  
18  
famille  
5

N° Transmis par le Lieutenant KERGOZIEN  
Commandant la Section de Vitré  
au Commandant de La Compagnie  
pour Féru  
Vitré, le 15 Janvier 1942



**L. GEORGE**

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE  
DIPLOMÉ DE L'ÉCOLE DES SCIENCES POLITIQUES  
DOCTEUR EN DROIT  
AVOCAT A LA COUR D'APPEL

14, BOULEVARD SÉBASTOPOL  
DE 9 H. 1/2 A 11 H. 1/2 ET DE 3 H. A 6 H. 1/2



LE 13 Janvier 1942.

TELEPHONE : 31-57

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur et je me permets d'appeler d'une façon toute spéciale votre bienveillante attention sur la situation de la famille S, internée actuellement depuis environ une semaine au Camp des Nomades, non pas par mesure administrative, mais en leur qualité de forains.

Leur situation est la suivante :

Les S -W sont d'origine belge, nés en France, le père, Philippe, le 25 Juin 1885 à Percy (Manche), la mère, Joséphine, le 3 août 1882, à Landernesau (Finistère). Ils ont donc 57 et 60 ans. Dans leur famille, on avait toujours été bouquiste et ils ont continué, travaillant dans les foires et donnant des représentations de cirque et de cinématographe, avec une situation entièrement en règle.

Ils ont bien travaillé car ils ont élevé 8 enfants, six fils et deux filles. L'aîné seul est resté célibataire, tous les autres sont mariés et les parents S sont grand-père et grand-mère de neuf petits-enfants.

J'ajoute qu'actuellement, ainsi que vous le verrez par la carte ci-incluse, leur fils Michel est prisonnier et le mari de leur fille Marguerite, père de deux enfants, est également prisonnier.

En 1940, au moment de l'exode, les S, qui se trouvaient, ont été rejoints par les troupes occupantes dans les environs de Tiffanges (Vendée) et ont perdu pas mal de choses. Ils se sont alors décidés à revenir en Ille et Vilaine où ils avaient l'intention de se fixer.

Le père, la mère et la grand-mère de Mme S sont, en effet, enterrés dans des caveaux personnels de famille, à Châteaugiron.

Les S se sont alors décidés à quitter leur vie nomade et à s'établir, et ils ont acheté, le 29 octobre 1940, par acte au rapport de Me Féron, notaire à Châteaugiron, et moyennant le prix de 2.500 frs, un petit terrain où ils avaient l'intention de construire. Mais c'était déjà à la fin de 1940 et vous savez mieux que personne quelles étaient les difficultés de construction. Ils se sont alors simplement établis sur leur terrain, dans la voiture où ils habitaient

134 W 18, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine



134 W 18 Famille S

et, ne pouvant plus vivre de leur métier, se sont mis à faire les chiffonniers dans la région. Ci-inclus certifiées des Mts Monier constatant que, pendant tout ce temps, ils ont bien travaillé et ont fait à ces établissements des livraisons régulières.

Or, ainsi que j'avais l'honneur de vous l'indiquer, il y a environ une huitaine et, par suite d'une mesure générale, ils ont été arrêtés et internés au camp des Nomades.

J'ai l'honneur de solliciter leur mise en liberté. En dehors de ce que je vous ai déjà indiqué, à savoir les nombreux enfants qu'ils ont élevés, je crois pouvoir baser cette demande sur les raisons suivantes :

1°. - Les S désirent réellement quitter la vie nomade et s'installer à demeure. C'est dans ce but qu'ils avaient acheté ce terrain. Il leur est très difficile d'y construire actuellement une véritable maison, étant donné les difficultés d'approvisionnement, mais ils sont prêts, si votre bienveillance veut bien les y autoriser, à y faire construire une maison de bois qui leur suffira jusqu'à nouvel ordre et qui serait édifiée de façon assez solide pour être considérée comme un établissement définitif.

2°. - Les S sont déjà d'un certain âge, 57 et 60 ans et tous les deux ne sont pas d'une bonne santé; le mari souffre de sciatique dans les deux jambes. La femme a, depuis très longtemps, une maladie de foie qui la force à un régime spécial de laitages et de légumes, régime assez difficile à suivre au camp des Nomades.

J'ajoute qu'ils ont à leur charge l'aîné de leurs enfants, Yves, né le 1er janvier 1902. A la suite d'un accident, ce dernier a la jambe gauche complètement atrophiée et ballante et est resté à la charge de ses parents. Le séjour du camp des Nomades ne lui est évidemment pas non plus très favorable.

J'ai donc l'honneur, Monsieur le Préfet, d'appeler votre bienveillante attention sur ces trois personnes et de vous demander s'il ne serait pas possible de leur restituer leur liberté sous la condition qu'ils feraient immédiatement édifier sur leur terrain la maison de bois dont ils m'ont parlé et qui pourrait permettre de les considérer dorénavant comme sédentaires.

Veillez agréer, je vous prie, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les plus distingués et tout dévoués.

Communiqué pour enquête à Monsieur le Com. aintant de Remerie, à Remes. le 19 JAN 1942

Pour le Préfet et par délégation Le Chef de la 4<sup>e</sup> Division

DIVISION 2<sup>e</sup> BUREAU

Remes le 14 Décembre

Avis de Jarozak  
Je m'en  
me par sommation

Monsieur le Préfet

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance, ma sortie du camp de concentration des nomades, de la rue Le Juen à Kérangal et de mes sept enfants.

Jarozak

Je suis locataire d'une maison de 2 pièces, située à Kerville, à St-Malo (I. V.) sur un terrain de 500 m<sup>2</sup> depuis octobre 1940. J'exerce la profession de forame, marchande de confection. Je suis patente et inscrite au registre de commerce de St-Malo. Je possède une remorque et une somme de trois mille francs (3000 f.)

B. femme M.  
Préguino, Rose  
Née le 27-12-1912  
à Riom (P. L. C.)  
fille de Adolphe Marie.



Avis du Directeur du Camp.

Avis Sifavoralle. La femme M. n'a aucune  
ressource ni moyen d'existence...

A la suite de l'avis sur son mari il y aura  
même lieu de venir en famille d'un carnet  
autographique en lieu et place du carnet  
de forain quelle posside.

L. G.

Décision du Préfet d'I.-V.

134 W 18

Nomade internes administratifs  
1940

**GENDARMERIE NATIONALE**

10<sup>me</sup> Section  
Compagnie  
d'Ille-et-Vilaine  
Section  
de Redon  
Brigade  
de Guichen  
N° de la section 501

Du 12 octobre 1943

Procès-verbal

Renseign. Administratif

Sur la conduite de la  
famille S.  
forains, séjournant  
à Lassy (I.-et-Vilaine)  
sur réquisition

En tant que le Commandant de la Brigade  
à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine  
Le 14 octobre 1943



NOTA. — Lorsqu'il y a lieu  
de donner un signalement, il  
est placé à la suite du procès-  
verbal, après les signatures.  
L'emploi de formules im-  
primées peut être toléré pour  
les contraventions, arrestations  
en vertu de contraintes par  
corps, recherches, etc., mais  
seulement lorsqu'il n'y a pas  
de faits particuliers à relever  
et sous réserve de la non-op-  
position des autorités intéres-  
sées. Il en est de même pour  
les arrestations d'insoumis et  
de militaires déserteurs ou ab-  
sents illégalement.

Ce jour d'hui douze octobre mil neuf cent quarante  
trois à quatorze heures quarante cinq.

Nous, soussignés, S. Alfred,  
et H. Pierre,

gendarmes à la résidence de Guichen, département d'Ille-  
et-Vilaine, revêtus de notre uniforme et conformément  
aux ordres de nos chefs, en visite de commune à

Lassy et agissant en vertu d'une demande d'enquête  
de Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine en date du  
28 septembre 1943, avons entendu:

Monsieur P. Léon, 55 ans, maire de la com-  
mune de Lassy, demeurant au Bourg de cette com-  
mune, qui nous a déclaré:

« Plusieurs de mes administrés, se sont plaints à moi,  
" que les forains résidant au village de la Paulmais, en  
" ma commune les pillaient et les volaient. Jusqu'ici  
" ce n'est qu'une foule dans un endroit, des œufs, des lé-  
" gumes, du bois dans un autre, mais cela pourrait deve-  
" nir plus inquiétant, c'est pourquoi je me suis décidé  
" de faire une lettre à M<sup>e</sup> le Préfet d'Ille-et-Vilaine, en  
" lui demandant que ces gens quittent la commune.  
" Plusieurs habitants de Lassy n'ont pas porté plainte,  
" parce que les vols étaient minimes, les autres par crainte



" de vengeance de la part de ces indésirables.  
" Il serait utile que ces forains rejoignent au plus tôt le camp  
" des nomades de Beunes pour la tranquillité de la commune. »

Lecture faite, persiste et signe.

Et quinze heures quinze entendons: Monsieur J, Pierre,  
49 ans, cultivateur, adjoint au maire de Lassy, demeurant au vil-  
lage de la Poulnois, nous a déclaré:

" Il y a environ quatre mois que j'ai comme voisins des forains ve-  
" nus de Beunes. Chez moi ils ne viennent que très rarement, seuls  
" les petits enfants viennent à la maison. Je me suis bien aperçu de la  
" disparition de quelques denrées, mais je ne les ai pris sur le fait.  
" Il est de notoriété publique que ces gens vivent de rapines, des poules  
" ont été volées et des légumes disparus dans les champs. Certains  
" les ont pris sur le fait, et mon avis il serait désirable que ces gens  
" rejoignent le camp des nomades à Beunes. »

Lecture faite, persiste et signe.

Et quinze heures quarante cinq. Monsieur O, Pierre,  
32 ans, cultivateur demeurant à la Poulnois en Lassy, nous a déclaré:

" J'habite dans la même cour que la famille "L" forains  
" venus il y a environ quatre mois du camp des nomades de Beunes.  
" Je me suis aperçu à plusieurs reprises que du bois de chouffage et  
" des œufs avaient disparus, j'ai vu les "L" sortir du poulaill-  
" ler. J'ai entendu dire à plusieurs personnes, qu'ils rapinaient un peu  
" partout dans la commune. Je vous assure que je serais bien con-  
" tent s'il était possible que ces gens quittent le village. »  
Lecture faite, persiste et signe.

Et seize heures trente. Monsieur P, Isidore, 56 ans,  
cultivateur demeurant à la Vigne en Lassy, nous a déclaré:

" J'ai entendu dire que les forains "L", résidant à la Poul-  
" mais en Lassy, volent des œufs, des légumes et du bois. Madame O,  
" ma voisine m'a dit qu'elle les avait vus sortir du poulailler avec des  
" œufs. Partout dans la commune les gens se plaignent que ces forains  
" rapinent. Je vous assure que ce serait rendre un grand service si la  
" commune pouvait être débarrassée de ces indésirables. Les habitants de  
" Lassy en ont peur, qu'ils se vengent en provoquant des incendies, c'est  
" pourquoi jusqu'ici ils n'ont rien dit. »

Lecture faite, persiste et signe.

Et dix sept heures quinze. Monsieur B, Francis, 59 ans,  
receveur ruraliste demeurant au bourg de Lassy, nous a déclaré:

" Les forains qui habitent au village de la Poulnois en Lassy viennent  
" à mon débit de boissons et de tabac. Je connais la famille "L"  
" mais souvent il y en a d'autres <sup>ou d'autres</sup> que je ne connais pas.  
" Il y a environ deux mois, je me trouvais dans un chemin de terre  
" derrière chez moi, quand j'ai vu le père "L" appeler mes poules,  
" il leur a jeté du pain, quand elles ont été à ses pieds il en a saisi  
" une, lui a tordu le cou et mise dans sa musette. Je n'ai pas porté  
" plainte, parce que la perte était minime, et puis j'avais peur de la  
" vengeance, car ces gens seraient bien capable de mettre le feu à ma  
" demeure. Ce serait un bien être pour la commune si ces gens pou-  
" vaient réintégrer le camp des nomades à Beunes. »

Lecture faite, persiste et signe.



la première à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine  
Deux expéditions et Vilain, à Rennes, avec la liste des forains  
résidant à Lassy, la deuxième aux archives.

Fait et clos à Guichen le 12 octobre 1943, en exécution  
de l'article 292 du Décret du 20 mai 1903.

Huet

Lecunffé

- Renseignements -

Procès-verbal établi en vertu d'une demande d'enquête  
de Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine en date du 28 septembre  
1943, a nous transmis par notre Commandant Section le  
4 octobre 1943, n° 86 87/3, sur une lettre émanant de Mon-  
sieur le Maire de Lassy, à l'effet de débarrasser sa commune  
de la famille "L" forains résidant à la Poulvais  
en Lassy, considérée comme indésirable

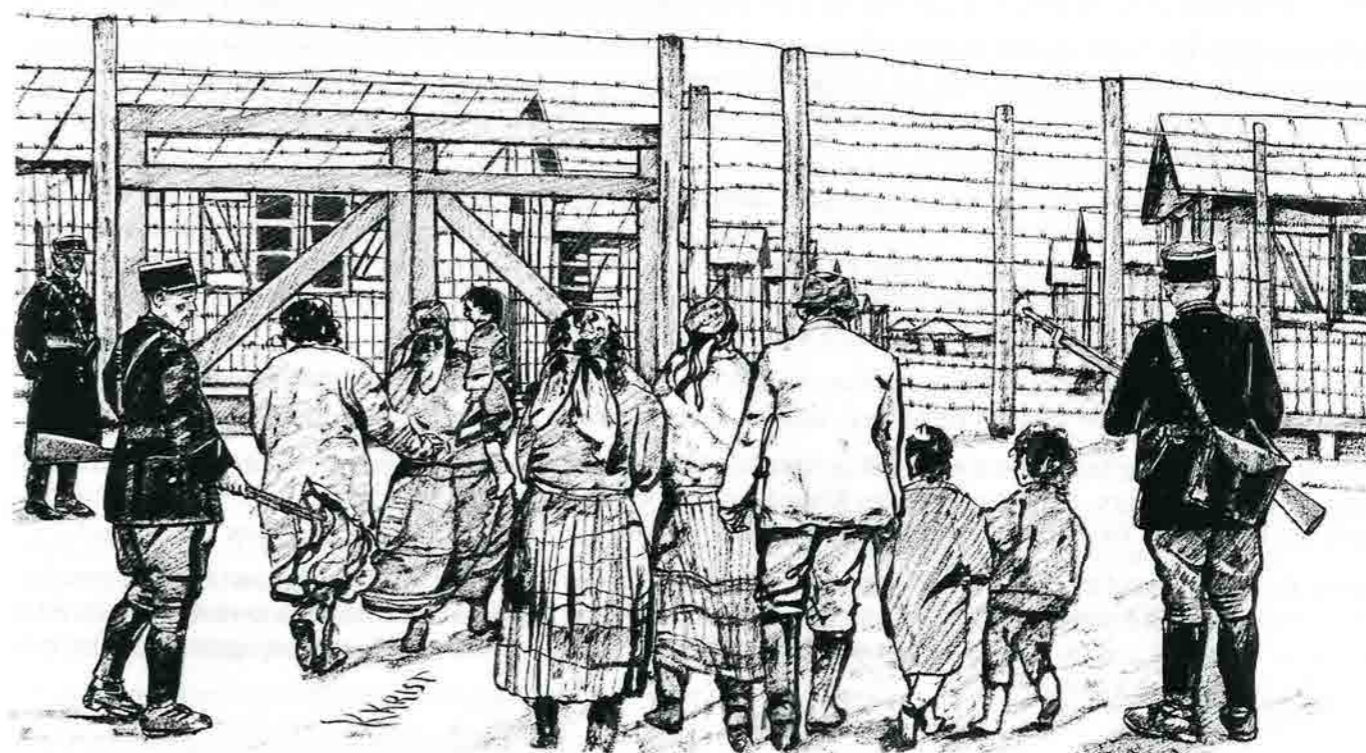
134 W 18

Nom des internés administratifs  
famille L

### III- MÉMOIRE :

#### Témoignages recueillis auprès des Gens du Voyage

Les entretiens avec les personnes qui ont accepté de témoigner ont été menés par Nelly Cabelduc (AGV 35) et Michèle Fougeron (MRAP Ille-et-Vilaine).





### On ne veut pas parler des camps parce que c'est trop la misère...

– On ne veut pas parler des camps parce que c'est trop de misère... on a eu faim et froid... On a trop souffert ! Moi, j'ai connu le camp de Montreuil Bellay pendant 6 mois ! Mon mari, il est allé au camp de Rennes...

– J'ai connu le camp de Rennes, j'avais 11/12 ans. On était en résidence forcée... On y est rentré en 41 et on est resté plus de 3 ans ! On était à Lalleu. C'est là qu'ils nous ont pris. Les gendarmes nous ont avisés qu'il fallait rejoindre le camp des nomades à Rennes. On est allé de nous-mêmes au camp. On est rentré dans le camp avec la caravane, on dormait dedans. Il y avait une quarantaine de caravanes dans le camp et aussi des baraquements.

On était gardés par des Français ! Mais les gardiens n'étaient pas méchants... On voyait des soldats allemands derrière le grillage. Parmi eux, il y avait des Manouches et ma mère parlait avec les soldats qui étaient des Manouches comme nous ! Ils se comprenaient ! Ma mère s'est débrouillée pour qu'on mange. La nourriture du camp, c'était toujours pareil et c'était pas assez... Ma mère était marchande, elle avait eu la permission d'aller faire son petit commerce, elle nous ramenait à manger. Je sortais du camp pour aller à l'école du quartier... Quand on a pu quitter le camp, on est parti avec notre caravane, mais elle était morte, elle n'était plus en état de rouler... Mon père a acheté une petite auto pour tracteur, on restait autour de Rennes. Et après il a remplacé l'auto par une jument et on est resté des années comme ça à vivre autour de Rennes.

– De Montreuil Bellay, je me souviens de l'odeur... Ça sentait mauvais, avant qu'ils nous mettent dedans, c'était déjà un camp, il y avait des prisonniers, des africains et encore d'autres, ils ont dû être enterrés dedans les pauvres malheureux...

Nous, ils sont venus nous chercher ! Ils nous ont obligés à monter dans des wagons à bestiaux. En plein hiver ! Moi j'étais en maison chez ma tante, tout le monde a été emmené avec le reste de ma famille qui était en caravane ! On était encore couchés, les gendarmes nous ont réveillés très tôt le matin. C'était le 2 décembre 41, je m'en souviens et on est ressortis le 28 mai 42 ! On a tout abandonné et on n'a rien retrouvé au retour !

Ma grand-mère nous a loué une maison à Saumur pour avoir un lieu où dormir quand on a été libérés... Nous, on était enfermés dans le camp ! On ne pouvait pas sortir du tout ! Il y avait un mirador et des lignes à haute tension ! On était comptés comme des prisonniers ! On avait l'appel le matin et le soir, les enfants comme les adultes et on devait dire « présent » !

Un jour ma sœur est restée avec une copine pour laver du linge, mais elles n'avaient pas le droit de se trouver là, alors ils les ont tirées pour les mettre dans le niouf. Ma sœur est tombée évanouie dans le niouf. Elle était comme morte, les voyageurs dans le camp, ça les a marqué, ils voulaient se rebeller mais un des gendarmes, qui avait toujours été gentil a réussi à les faire changer d'avis et à faire revenir le calme. Les voyageurs ne voulaient pas que ce gendarme ait des ennuis à cause d'eux.

On n'était pas nourris, il y avait de la vermine dans la nourriture ! Moi aussi j'allais à l'école, dans le camp. La maîtresse nous parlait de frites et de bifteck, exprès, pour nous faire merner, parce qu'elle nous aimait pas !

Un jour, sur le voyage, je suis retournée voir le camp de Montreuil Bellay. Je revoyais tout... J'ai été malade après pendant plusieurs jours. Si ça avait été les Allemands qui nous avaient attrapés, ça aurait pu se comprendre... Mais des Français... Ils auraient plutôt dû nous mettre en garde, nous avertir... On ne peut pas oublier ça !

Après, la misère a continué... Sur le voyage, on était à peine arrivés qu'on nous faisait déjà partir... Pourtant j'ai quand même réussi à mettre mes enfants à l'école, autant que je le pouvais. Mes 6 enfants savent lire et écrire ! Nous, on ne donne pas pour recevoir, on sait ce que c'est la misère. Si n'importe qui, voyageur, sédentaire a faim, on lui donnera à manger !

*M. et Mme Caséach - Aire d'accueil de Petit-Champeaux à Rennes*

### J'ai été internée au camp de Jargeau

« J'ai fait une lettre au Général De Gaulle avec les assistantes sociales. J'ai une pension depuis plus de 50 ans, je me suis battue pour l'avoir ! J'ai été internée au camp de Jargeau (Loiret), près d'Orléans. J'avais 5 ans, j'y suis restée 3 ans et demi ! Les familles venaient de partout, des Manouches, des Yéniches... Ils nous ont pris à Louviers, ils avaient des camions, il y avait d'autres familles, des Manouches allemands, nous aussi on est descendants de Manouches allemands, ils ont pris tout le monde ! Les gendarmes, c'était des Français ! Ils nous ont menti, ils nous ont dit qu'on allait être bien ! C'est la police de Pétain qui nous a fait ça !

Mon père avait de la famille qui est allée au camp de Buchenwald...

Depuis longtemps, mes parents cherchaient une maison, à Granville, pour que ce soit plus facile, la vie était trop dure, toujours rejetés ! Mais ils n'ont pas trouvé... On ne serait pas allés dans les camps ! On avait très froid, on n'avait pas assez de couvertures, de manger... On avait un bout de viande, du béton ! On a tous été malades dans la famille, on n'a pas attrapé la tuberculose comme d'autres, mais on a tous eu un coup aux nerfs ! Je me souviens d'un pompier qui a voulu violer ma mère, elle s'est défendue et heureusement quelqu'un est venu aider ma mère ! Lui, il n'est jamais revenu au camp...

Dans le camp, il y avait aussi des prostituées d'Orléans, dans un baraquement à côté !

Avec ma sœur, on allait à l'école du camp, ils étaient méchants ! Un curé venait pour nous faire la messe. Quand on sortait du camp, c'était encadrés par des soldats.

Il y a eu une manifestation de femmes, elles se plaignaient des conditions de vie dans le camp, les gardiens sont venus avec des matraques... Ma mère est allée en prison avec d'autres femmes... Alors ma sœur est allée voir le préfet qui était venu dans le camp, elle était petite... Ma mère est sortie de prison... Ma belle-mère et mon beau-père se sont sauvés du camp une nuit, elle était enceinte. Ils ont grimpé le long des barbelés, à cette heure là, il n'y avait pas de gardiens, ils ne les ont pas retrouvés, heureusement ! Elle a eu son petit après !

J'étais malade, chaque hiver, je faisais des bronchites... Ma mère n'arrivait pas à me soigner. Il y avait une infirmerie dans le camp et un médecin, mais il ne s'occupait pas de nous... Un jour, notre tante est venue nous chercher, ma sœur et moi. Je ne sais pas comment ça s'est fait... Nos parents sont restés au camp, ils travaillaient pour les Allemands, ils fabriquaient des obus... C'était très dur de quitter nos parents... Ma mère pleurait et nous aussi mais c'était mieux... On serait peut-être mortes ! »

*« Cocotte » Weiss à Tréboeuf*

### Je sais qu'elle est allée dans un camp, ma tante Gustine.

« Dans un camp en France gardé par la gendarmerie française. Elle devait être déportée en Allemagne avec son mari et ses 2 petits. Elle est tatouée, j'ai encore vu son tatouage cet été, il y a un numéro et c'est marqué Tsiganer. Le père de ma tante, qui ne voyageait pas avec eux, est allé voir le maire d'un pays, il le connaissait très bien. Le maire l'a aidé en disant qu'il y avait eu une erreur, qu'ils ne faisaient pas partie des gens du voyage. Ils ont été libérés juste à temps. Sinon ils auraient été déportés ! »

*Un témoignage recueilli sur l'aire d'accueil de Bain de Bretagne*

### Nous, on a jamais été dans un camp

La famille n'a pas connu l'internement, mais la doyenne (80 ans) se souvient bien de cette époque.

« Non, nous on n'a jamais été dans un camp. On était sur un terrain privé, du côté de Nantes, on le louait. Alors, on n'a pas eu à partir. On y est resté toute la guerre. Mais mon père a dû travailler pour les Allemands : ils venaient tous les matins le chercher en camion et ils l'emmenaient : il travaillait sur des chantiers. C'était dur, mais y'avait pas le choix. Moi, c'est pareil, les Allemands, ils me forçaient à cirer leurs bottes : j'avais pas le choix. Pas question de refuser ! »

Un autre membre de la famille confirme : ses parents étaient propriétaires du terrain qu'ils occupaient près de St. Nazaire. Ils n'ont pas non plus été internés dans un camp.

*Marie Adam - Aire d'accueil de St Grégoire*





KRIST MIRROR

### Ah ! Rennes, c'était pas les mêmes camps !

Internée pendant 9 mois, elle avait 5 ans.

« Ah ! Rennes, c'était pas les mêmes camps ! Eux ils étaient libres, nous on n'était pas libres. À Montreuil Bellay, on n'était pas libres du tout. On ne pouvait pas s'approcher du grillage, il y avait du courant. On était à Quimper en caravanes sur un terrain, quand on a été pris. Ma mère était de Quimper, ma grand'mère avait une maison à Quimper.

On a été pris quand même. C'est des Français avec des cars, qui sont venus nous prendre de bonne heure. Il y avait une liste, mon oncle n'a pas été pris, mon beau-frère non plus... Ils nous ont emmenés à la gare et ils nous ont mis dans des wagons de bêtes. Je me souviens, le train faisait que s'arrêter. Ma mère a toujours dit que le chauffeur du train faisait exprès pour qu'on descende... On aurait pu descendre mais personne ne se sauvait. On ne savait pas où on nous emmenait, on ne savait pas pourquoi. On savait qu'on n'avait pas le choix... Mais on pouvait pas s'imaginer...

Ma mère avait 12 enfants. Ils ont tous souffert du camp. Ils sont soignés pour l'estomac à cause des camps. Vous voyez les squelettes dans les films ? On était comme ça. Il y avait un réfectoire. On avait 1 ou 2 pains par jour pour nous tous. Des fois des rutabagas et des topinambours bouillis dans l'eau... On mourait la faim. Il y avait des morts tous les jours par la faim. Les pauvres petits, on leur donnait une bouillie verte. Je ne sais pas ce que c'était...

Les bonnes sœurs venaient nous faire l'école une ou deux fois par semaine. On était dans des grandes cabanes en bois, toutes les familles étaient mélangées. Les gardiens, c'était des Français, ils étaient avec les Allemands. Quand quelqu'un répondait mal, il était mis sous terre, sans fenêtre. Des gens mouraient presque tous les jours là-dedans !

On a eu de la misère. Je me souviens que je cherchais dans les poches de ma mère pour prendre de la poussière, je la mangeais. Je me rappelle d'un petit, il mangeait les cricris tout vivants ! Y'a des familles qui recevaient des colis de dehors, les colis, ils étaient gardés comme de l'or ! Y'en a qui n'avaient même plus d'habits, ils étaient entortillés dans des couvertures... Nous on lavait notre linge.

Ma sœur, qui était avec nous dans le camp, était mariée, c'est son mari qui était resté dehors, heureusement ! C'est lui qui nous a sortis, sinon on serait restés dans le camp... Quand on nous a annoncé qu'on allait sortir, ma sœur, elle est tombée par terre, elle n'avait plus de genou... Son mari avait loué une maison à Saumur, on y est resté un peu et puis mon petit neveu est tombé malade, on est retourné à Quimper pour le soigner, on connaissait mieux, c'était notre pays...

Mais là-bas, on n'avait plus rien, plus de caravanes, on était à la rue... On a fini par récupérer la caravane de mon grand père qui était mort. »

Jeanine Ortica – Aire d'accueil de Quévert

### On était propriétaires, on a été pris quand même...

Internée de 1942 à 1944 : la première année au camp de Mulsanne et les 9 derniers mois à Montreuil-Bellay.

« On avait une maison à Evran, à côté de Dinan. Les gendarmes sont venus nous prendre dans notre propriété. On était propriétaires, on a été pris quand même. Le marchand de vaches de Lanvallay, il avait un camion, c'est lui, le marchand de vaches, qui est venu nous chercher, il était escorté par les gendarmes. On a pris le train à la gare de Dinan. On était neuf filles, je suis la dernière en vie. Pas longtemps après qu'on soit sortis du camp, mon père et ma mère sont morts. Ils sont au cimetière de Dinan. Ils sont tous partis de ça, des camps. »

On a été emmenés d'abord au camp de Mulsanne. Je ne savais pas qu'il y avait un camp à Rennes. Je ne comprends pas pourquoi ils nous ont pas emmenés au camp de Rennes, c'était plus près... On a trop souffert, le pire c'était à Montreuil-Bellay. M. Bernard, le chef du camp... Je me rappelle comme si c'était hier. J'avais 7 ans. Je m'appelle Madeleine et il m'appelait Cannelle « Viens Cannelle » et moi j'avais comme une gêne...

Les Français étaient plus méchants que les Allemands. Eux, ils nous envoyaient des bouts de pain et des cigarettes par dessus le grillage... Tous les jours on voyait des cercueils sortir du camp, des gens morts dans des boîtes, où est-ce qu'ils les emmenaient ? Il n'y a que Dieu qui le savait!

Les nioufs ! C'est là qu'on stockait le charbon ! Mon père s'est battu pour un pain avec mon oncle, il avait récupéré les 4 pains qui étaient pour toute la famille ! Ma sœur, elle avait 17/18 ans, quand elle a vu mon père à terre, elle est venue avec une casserole et a assommé son oncle pour que la bagarre s'arrête. Mon père et elle sont allés au niouf, 8 jours chacun...

A chaque fois qu'on est passé devant le camp après, quand on avait repris le voyage, c'était des larmes... Après, on ne parlait pas des camps entre nous, trop dur, on parlait de nos parents... Ma grand'mère elle avait dit « Quand je sortirai, j'embrasserai la route », elle l'a fait !

Mon père avait une petite rémoulette, il avait réussi à la garder au camp, on a mis nos affaires dessus et on est rentrés. On est allé avec le train jusqu'à Dinan et après à pied jusqu'à Evran dans notre petite maison. »

Madeleine Wiss – Aire d'accueil de Quévert

### Mon grand-père a été envoyé comme prisonnier en Prusse Orientale

« Mon grand-père me parlait très souvent de la guerre, il racontait des histoires incroyables. On n'entendait jamais parlé de ça à la télé. Ce qu'il nous racontait, c'était plus beau qu'un film ! Il est mort à 91 ans, il y a 7 ans.

Mon grand père est allé dans les camps mais en tant que prisonnier de guerre et pas en tant que voyageur. Il avait fait 2 ans de service militaire, et quand la guerre a éclaté, il a été rappelé. Il était dans la cavalerie. Il a été pris au front au début de la guerre, dans la Marne. Ils étaient dans un village que les Allemands venaient de bombarder. Ils étaient encerclés. Les gens du village ont hissé le drapeau blanc en haut du clocher... Son capitaine s'est suicidé, il ne voulait pas se rendre.



Mon grand-père a été envoyé comme prisonnier en Prusse Orientale. Il disait qu'il faisait tellement froid que les soldats gelaient debout, il en a vu à côté de lui ! Et ils étaient enterrés debout ! Il racontait qu'ils avaient tellement faim, qu'ils s'échappaient du camp dans la nuit pour aller mettre des pièges, ils ne pouvaient pas s'enfuir, il n'y avait rien autour... Des hectares de neige. Ils retournaient relever les pièges la nuit d'après... Souvent il n'y avait rien, mais un jour, ils ont attrapé un blaireau, ils l'ont mangé cru... Il a été très malade !!! Il a attrapé la dysenterie.

Les prisonniers étaient envoyés là-bas comme main d'œuvre... Il a travaillé dans des usines, comme pêcheur, chez des paysans... Le plus heureux qu'il a été, comme prisonnier, c'est quand il travaillait comme commis de ferme, parce que là, il mangeait à sa faim ! Il racontait qu'une fois ils ont transformé tout un paysage pour tromper les Allemands, ils avaient déplacé une grange, des arbres... Il a été libéré par les Mongols russes, ils étaient terribles, ils montaient sans selle, les Allemands avaient peur d'eux... »

*Franky Lewinsky : Aire d'accueil de Petit Champeaux (Rennes)*

### **Pendant la guerre, j'ai failli être pris aussi**

Quand j'ai vu mon père pour la 1ère fois, j'ai eu peur de lui, je me suis sauvé. J'ai vu un homme s'approcher de la maison où on vivait, il avait une grande barbe et un grand manteau comme les aviateurs... Il sentait mauvais, il avait plein de poux ! Il revenait de la guerre, je ne l'avais jamais vu... Toute sa vie après a été marquée par la guerre. Il a été envoyé en Russie dans un stalag... A la fin de la guerre, comme les Allemands se voyaient perdus, ils ont dit aux prisonniers qu'ils pouvaient partir, il y en a qui se sont précipités sur les grillages, c'était un piège, les Allemands ont mis l'électricité et beaucoup sont morts électrocutés. Y'en a un qui a été brûlé aux pieds et aux mains, mon père avec d'autres l'ont mis dans un genre de chariot et ils l'ont emmené avec eux à pied sur des centaines de kilomètres. Ils étaient obligés de suivre les Russes qui les avaient libérés. Ils traversaient des villages allemands... Les Russes semaient la terreur.

Mon père a vu beaucoup d'horreurs, des horreurs terribles qui l'ont traumatisé jusqu'à sa mort. Ça dépasse tout, la guerre ! Pendant la guerre j'ai failli être pris aussi, j'avais peut être 5 ou 6 ans. On était du côté d'Orléans, on avait une maison à la Ferté-St-Aubin. Il y avait aussi mes oncles, on était tous entassés dans la même maison. On ne voulait pas être pris pour des voyageurs et être envoyés dans les camps, alors on a été obligé de prendre une maison au début de la guerre !

J'ai un nom qui fait un peu juif. Quelqu'un avait dû me dénoncer... J'étais le seul de la famille à porter ce nom-là, mes parents n'étaient pas mariés légitimes et je n'avais pas encore de frères et sœurs... Toute la famille a eu très peur, il a fallu qu'on trouve des papiers pour prouver qu'on était français depuis plusieurs générations...

Le camp de Rennes, je sais qu'il a existé. J'en ai entendu parler par d'autres familles de voyageurs. J'ai vu les plans du camp, un voyageur devait l'avoir ! Il y a des familles qui n'avaient pas quitté Rennes et qui n'avaient plus le droit de voyager pendant la guerre. C'est celles-là surtout qui ont connu le camp de Rennes. Ils n'ont pas tous été enfermés dedans, j'ai entendu que des voyageurs allaient au camp en cachette la nuit pour faire passer à manger à ceux qui étaient enfermés. C'était un petit camp, la nuit, il n'était pas trop gardé ! Mon grand-père aussi a fait la guerre, celle de 14/18. Son nom, Georges Lewinsky, est inscrit sur le monument aux morts de Bourges !

*William Lewinsky*

### **En juin 40, on est parti en exode jusqu'à Vierzon**

« Je suis né en 1932. Ma famille vivait en roulotte en Sologne à la Ferté St Aubin. Mon père était tôlier formeur, il travaillait sur les carrosseries de voiture. On était 13 enfants, 10 garçons et 3 filles.

En juin 40, on est parti en exode jusque vers Vierzon. Quand on est rentré d'exode, comme on séjournait sur un terrain privé, on n'est pas allé dans un camp.

Un beau-frère, qui avait été mobilisé, était prisonnier, il était dans un camp en Poméranie toute la guerre.

On allait à l'école, le maître était gentil, il nous faisait bien la classe. Après, les Allemands ont réquisitionné l'école et il est parti. On avait classe dans une salle de bistrot et le maître, c'était plus pareil. On n'avait qu'une demi-journée de classe tous les 2 jours. On leur en voulait aux Allemands d'avoir pris notre école.

Après, les Allemands ont raflé mon frère pour le travail obligatoire. Mon père a choisi de partir avec lui. On les a emmenés à Lorient. Ils travaillaient là-bas sur des chantiers. Après quelques mois, mon père a aidé mon frère à s'évader, vers la zone libre. Mon père a aidé d'autres jeunes aussi à passer en zone libre, et il est parti lui aussi sur un bateau de pêcheur.

Toute la famille est passée en zone libre, on a vécu au Dorat, en Haute Vienne. J'y ai fait ma première communion. Mais après, on a été obligé de revenir en zone occupée, sinon la famille aurait été séparée. On est rentré à la Ferté Saint Aubin : mon père a vendu la roulotte, on s'est installé en maison. Comme cela, là non plus, on n'a pas été envoyé dans un camp.

On a connu des gens qui étaient au camp de Jargeau, c'était terrible. Et c'était les gendarmes français qui tenaient le camp. Après la guerre, mes parents ont racheté une caravane et c'est là qu'on a vécu : on a repris la route. »

*Émile Dubois – Aire d'accueil de Pacé*

### **Des deux côtés de ma famille, on a connu les camps**

Mon arrière-grand-père Courrège est né en 1884 à Bordeaux, il faisait les foires. Il a été envoyé en Allemagne pendant la guerre et il est mort en avril 45 au camp de Kiez-Lahu. Ma famille n'avait plus de nouvelles, c'est comme ça qu'on a compris qu'il était mort. Sa femme n'avait pas été prise et, de Bordeaux, la famille est venue vers Alençon pour ne pas être attrapée aussi.

Un jour que mon grand père se trouvait dans un café à jouer aux cartes, avec son beau-frère et d'autres, ils se sont moqués ouvertement des Allemands. Ils ont été dénoncés et les Allemands sont venus les chercher sur la fête. Mon grand-père a été pris ! Il a été mis dans un train qui devait l'emmener directement à Auschwitz. Il y a eu une bombe qui est tombée sur le train, la chance... Il a pu s'échapper avec d'autres et il est revenu en France. Et là, il a retrouvé sa famille, sa femme, ma mère et mon oncle. Il était recherché, ils se sont cachés pendant longtemps. Je ne sais plus où exactement, mon grand-père parlait d'une forêt, ils avaient creusé un trou pour cacher la caravane dedans recouverte de branches ! Un jour, Mémé est allée à la poste du village et c'est le facteur qui les a donnés ! Il est venu avec les gendarmes à l'endroit où ils se cachaient. Et là, mon grand-père a été envoyé dans un camp français jusqu'à la fin de la guerre.

Mon grand-père est revenu des camps malade, il a souffert de la guerre ! Il est mort en 1982 à Antibes. Plus tard, il a eu un gendre allemand. Il était venu en vacances à Antibes, ma tante l'avait rencontré sur la plage... Mon grand père n'a jamais voulu le voir, ni même l'entendre parler. Il ne supportait pas d'entendre son accent ! Il le traitait de « Boche de mort ! ».

Les 4 frères de ma mère ont aussi été envoyés dans les camps en Allemagne. Pourtant, c'était des gadgés, comme ma grand-mère, ils devaient être résistants, je ne sais pas... J'ai beaucoup entendu parler de la guerre et des camps... Des 2 côtés de ma famille, on a connu les camps ! »

*Carole Klein – Aire d'accueil de Gros Malhon à Rennes*

### **Un témoignage de Madame Jehanin, une voisine du camp pendant la seconde guerre mondiale**

« J'avais 20 ans à la guerre. Mes parents cultivaient la ferme des Basses Chalais. C'était vers le Pigeon Blanc, mais nos champs allaient jusqu'à la rue Leguen de Kérangal. Alentour, c'était des fermes : le boulevard Albert 1er, c'était le chemin de ronde à l'époque.

On n'allait pas trop du côté du camp. Je ne suis jamais entrée dedans. Mais le matin, les portes s'ouvraient et on les voyait sortir et ils rentraient le soir dans le camp. Ils faisaient la tournée des fermes, ils vendaient des brosses, des paniers.

Il y avait quelques roulottes, mais sûrement, les Allemands ne leur avaient pas laissé les chevaux : ils les réquisitionnaient tous, mon père aussi en avait un, très docile, que les Allemands lui ont pris.

Non, on n'a jamais fourni de ravitaillement pour le camp, on nous en a jamais demandé. Mais on n'avait pas le choix, il y avait des cartes de lait : on avait des quotas, on devait fournir une certaine quantité de lait à une boutique de la rue St Georges. Il y avait aussi quelques personnes qui venaient tous les jours chercher leur litre de lait.

Après la Libération, il y a eu des prisonniers russes dans le camp des nomades.

Je me rappelle une histoire : un soir, un gendarme était venu à la ferme de mes parents chercher du lait pour sa femme qui était malade. Il était venu à vélo et il a laissé son vélo au portail, mais dehors sur la rue. Quand il est ressorti, le vélo n'était plus là ! Il a dit à mon père : « C'est bien un coup des nomades ! ». Mon père lui a répondu qu'il ne croyait pas parce qu'à cette heure-là, ils étaient tous rentrés. Après, le vélo a été retrouvé, c'était pas un nomade qui l'avait pris !

Mais c'était leur réputation. »



## CONCLUSION

Il est bien tard pour tenter de recueillir cette mémoire qui disparaît avec ceux qui ont vécu ces événements. Quant à l'histoire, on constate de singuliers vides dans les documents qui pourraient être comblés par d'autres archives, celles de la gendarmerie peut-être ?

Ce travail d'histoire et de mémoire nous rappelle que c'est le gouvernement français qui avait décrété dès avril 1940 leur interdiction de circuler. Puis, à la demande des autorités d'occupation, c'est le gouvernement Pétain qui a organisé leur internement. C'est ce même gouvernement qui a laissé déporter vers les camps de concentration des « Tsiganes » en nombre inconnu, quelques centaines, un millier ? S'il n'y eut qu'un nombre limité de décès de Tsiganes français, ceux qui sont revenus de ces camps en ont gardé sur le bras le tatouage, et dans la tête l'indicible.

C'étaient des gendarmes français qui allaient chercher les récalcitrants pour les enfermer dans les camps d'internement et les y gardaient. Et les « anciens » nous disent que c'était parfois « très dur » avec les gendarmes. On sent que le ressentiment n'a pas disparu.

Et c'est le gouvernement de la Libération qui les a maintenus dans les camps jusqu'en janvier 1945 à Rennes, jusqu'en mai 1946 au camp des Alliers à Saliers !

Certes, le camp de Rennes était un camp d'internement au régime moins sévère que les tristement célèbres Moisdon-la-Rivière, Montreuil-Bellay ou Jargeau : les hommes pouvaient sortir pour travailler, les enfants aller à l'école, certaines familles y vivaient dans leur roulotte. Mais les conditions de vie, d'alimentation, d'hygiène y étaient très précaires. Ils vivaient sous la contrainte. On n'y enfermait pas dans un cachot. Mais on sait désormais que certains sont partis vers une destination inconnue... camps plus répressifs ou camps de concentration ?

Et surtout, cette étude fait apparaître une réalité : ces Français, qu'on appelait alors « nomades » et que la loi de 1969 désigne désormais sous le nom de « Gens du voyage », sont stigmatisés dans les documents étudiés, on les y désigne sous le terme d'« indésirables » : ils étaient fichés depuis 1912 avec un carnet anthropométrique, contraints à chaque déplacement de signaler leur présence aux autorités (maire, police ou gendarmerie) : il était d'autant plus facile de les recenser dès la drôle de guerre et de les traquer ensuite.

On comprend mieux alors leurs réticences à stationner sur des « aires d'accueil » dont certaines s'entourent de barbelés de sinistre mémoire.

On ne peut que prôner la méfiance et le refus du fichage de tout ou partie de la population, de tout « statut spécifique » comme le connaissent encore en 2012 les Gens du voyage, soumis non plus au carnet anthropométrique, mais au contrôle périodique de leur carnet ou livret de circulation et dont la citoyenneté n'est pas encore pleinement reconnue. En 2012, cent ans après, le gouvernement hésite encore à supprimer ce contrôle systématique, ce fichage.

Cet échange entre histoire et mémoire fut aussi l'occasion d'une rencontre rare et chaleureuse entre des Gens du voyage de la métropole rennaise et des élèves du Lycée Chateaubriand. Puisse ce travail en commun aider à dissiper les malentendus et les méfiances réciproques. Leur histoire est notre histoire : la plaque commémorative, que la Ville de Rennes a décidé d'apposer à l'emplacement du camp, l'inscrira dans la mémoire de la ville.

MRAP Ille-et-Vilaine

## POUR ALLER PLUS LOIN...

### Sources

Archives départementales : 134 W 18 ; Arlette Dolo, Historique du camp des nomades de Rennes, 1939-1945, IUT Rennes, 1986, 70 p., tapuscrit, 2 J 614

Archives nationales : F7-15099 : rapport du camp départemental des nomades et internés administratifs de Rennes au Préfet d'Ille-et-Vilaine, Rennes le 20 janvier 1942 ; rapport sur le camp d'internés administratifs de Rennes (I. et V.) par le Dr Aujaleu, Inspecteur général de la santé et de l'assistance, 15 octobre 1942

### Bibliographie

Denis Peschanski, La France des camps : l'internement, 1938-1946, Paris : Gallimard, 2002, 549 p.

Henriette Asséo, Les Tsiganes, une destinée européenne, Paris : Gallimard, 2008, 160 p.

Claire Auzias, Samudaripen, le génocide des Tsiganes, Paris : L'Esprit frappeur, 2004, 204 p.

Étienne Filhol et Marie Christine Hubert, Les Tsiganes en France. Un sort à part, 1939-1946, Paris : Perrin, 2009, 398 p.

Denis Peschanski, L'internement des Tsiganes en France de 1939 à 1946, Les chemins de la mémoire, n°220, novembre 2011, p.7-10

Jacques Sigot, Ces barbelés oubliés de l'histoire. Un camp pour les Tsiganes et les autres, Montreuil-Bellay, 1940-1945, Châteauneuf-les-Martigues-La Motte d'Aigues, Wallâda-Cheminements, 1994, 351 p.

Kkrist Mirror, Tsiganes, 1940-1945, le camp de concentration de Montreuil-Bellay, (bande dessinée document), Paris : Emmanuel Proust Éditions, 2010, 96 p.

### Sitographie :

Le site des Amis de la mémoire du camp Tsigane de Montreuil-Bellay : <http://memoire.du.camp.free.fr/>

Le blog de Jacques Sigot : <http://jacques-sigot.blogspot.com/2008/08/montreuil-bellay-un-camp-de.html>

### Filmographie :

Trapas men lé (« ils nous ont attrapés »), Mémoires de l'internement des Tsiganes d'Aquitaine – 1940-1946, documentaire de 26 mn réalisé par l'INSTEP Aquitaine, 2004

Des Français sans histoire, documentaire de 84 mn de Raphaël Pilloso, 2009

Liberté, film de Tony Gatlif, avec James Thierrée, 2010

Mémoires tsiganes, l'autre génocide, documentaire de 70 mn de Henriette Asséo, Juliette Jourdan et Idit Bloch, 2011



À l'angle de la rue Le Guen de Kerangal  
et du boulevard Albert 1er se situait le camp  
d'internement des nomades d'Ille-et-Vilaine,  
où de novembre 1940 à janvier 1945 ont été détenus  
plus de 400 « nomades » par les autorités françaises  
à la demande de l'occupant.

Leur histoire est notre histoire. Cette plaque  
l'inscrit dans la mémoire de la ville.

*Plaque commémorative à la mémoire des nomades internés,  
apposée par la Ville de Rennes sur le site.*

